

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

50 ème année - numéro 663

04 OCTOBRE 1996 - 150 Francs CFA

SITUATION QUI INTERDIT DÉSORMAIS TOUT SILENCE

Lorsqu'on l'a conduite au centre hospitalier de Porto-Novo avec une fracture à la jambe, il n'y avait pas de médecin hospitalier présent. Il devait pourtant y avoir toujours un médecin traitant par ici, par-là, veillant au grain, distribuant réconfort, aide et assistance, donnant aux malades ce supplément invisible dont ils ont besoin et que l'on ne puise que dans le dépassement de soi qu'implique la vocation et l'humanisme. Mais c'était à une de ces heures où les chats laissent la maison aux souris pour aller vaquer à d'autres occupations pour ne pas dire s'occuper de cabinets privés de consultations. C'était à une de ces heures d'égoïsme et de cupidité que dans son désordre, le ministère de la santé a laissé s'ériger en institution. L'on ne put joindre personne qui soit disponible. Alors l'infirmier se substitua aux docteurs et spécialistes. Il posa un plâtre. Mais certainement a-t-il dû mal faire car la jambe a pourri et au pourrissement a succédé la

gangrène. L'on n'eut plus d'autre choix que l'amputation. Et voilà une victime de l'incompétence des uns, de l'indisponibilité, des tolérances administratives coupables des autres.

Elle avait un cataracte. Chose banale dont le traitement ne prend plus que quelques heures dans les pays avancés. C'était ma tante. Le médecin exigea d'elle une grosse somme. Il fit l'opération, la renvoya chez elle avec l'espoir que bientôt l'œil s'ouvrirait et qu'elle verrait bien. Il avait pourtant sectionné le nerf optique et cousu les paupières. Après quelques mois et devant l'œil qui ne s'ouvrait plus, ma tante dû se rendre à

(Lire la suite à la page 7)

SANS LA PAIX, PAS DE DÉVELOPPEMENT NI D'AVENIR SÛR ET CONSISTANT

nous déclare Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin
Prêlat de la Congrégation pour les Évêques et Doyen
du Sacré Collège des Cardinaux

(Lire nos informations à la page 6)

VINDICTE POPULAIRE : MORALE ET HUMANITÉ

« Susciter la réflexion sur le phénomène de la vindicte populaire afin d'en dégager les causes profondes de même que les solutions juridiques et sociologiques qu'on peut y apporter ». Tel est l'objectif visé par la journée de réflexion organisée à l'INFOSEC le mercredi 03 septem-

(Lire la suite à la page 2)

RENFORCER L'ÉPARGNE-CRÉDIT À LA BASE AU BÉNIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Lire nos informations à la page 3)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
EST NÉCESSAIRE SI L'ON VEUT
GARANTIR LA PAIX SUR
LE CONTINENT

(...) Diverses parties d'Afrique sont malheureusement encore le théâtre de situations de conflits et de violences qui provoquent la mort et l'extermination d'innombrables personnes, dont des femmes, des enfants et les membres les plus vulnérables de la société. Votre pays a été engagé — et continue de l'être — dans les efforts remarquables de paix déployés dans les pays voisins touchés par les conflits et la guerre civile. De plus, dans le monde ac-

tuel, les nations africaines luttent afin de s'organiser sur des bases économiques et sociales plus solides. La Communauté internationale a le devoir de soutenir ces efforts, consciente du fait qu'une solidarité internationale efficace est essentielle si l'on veut garantir une paix et une harmonie durables pour toute la famille humaine.

Au nom de notre humanité commune, la Communauté internationale ne peut ignorer les appels des nations en voie de développement qui doivent affronter les graves défis de la malnutrition, d'une baisse généralisée du niveau de vie, de moyens insuffisants pour éduquer les jeunes, d'une absence de système de santé de base, de la propagation du SIDA, du poids souvent insurmontable de la dette internationale, de l'horreur des guerres fratricides fomentées par un trafic d'armes sans scrupules, du spectacle honteux de personnes déplacées et réfugiées. Ce ne sont là que quelques-uns des domaines où une intervention s'impose d'urgence.

Il est important de ne pas trahir les espoirs soulevés par le Sommet mondial sur le Développement social de l'an dernier. Le septième des dix engagements adoptés par les participants au Sommet traitait de la situation spécifique en Afrique, en ce qui concerne

les problèmes que je viens de mentionner. La Communauté internationale est donc consciente de ses obligations et a rédigé un accord reconnaissant ses responsabilités. Le Saint-Siège s'appliquera à rappeler à la Communauté internationale la nature urgente de l'engagement qu'elle a pris. Et il ne manquera pas d'offrir l'assistance et la compétence qui lui sont propres. C'est précisément en raison de « la fin salvifique qui lui est propre » (Gaudium et spes, n° 40), que l'Église fait continuellement entendre sa voix et offre le témoignage de son action en faveur de la solidarité internationale. Dans votre pays, comme dans d'autres régions d'Afrique et d'ailleurs, l'activité de l'Église comprend un engagement dans le domaine de l'éducation, de la santé, et des programmes sociaux au profit des individus et de toute la société. C'est un service que l'Église ne peut manquer de rendre à la famille humaine, car son Fondateur divin Lui-même l'a invitée à répondre aux besoins des autres : « Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous » (cf. Jn 13, 15).

Bien que sa mission dans le monde soit éminemment spirituelle et donc séparée de l'ordre politique, l'Église offre toutefois à la société la contribution de son enseignement et de son

expérience. Elle le fait car elle sait que la société ne s'épanouira que dans la mesure où elle reflète l'ordre moral établi par le Créateur. L'Église s'efforce de transmettre la vérité qu'elle a reçue de son Seigneur, la vérité sur le destin transcendant de tous les hommes et de toutes les femmes, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. C'est pourquoi le Saint-Siège parle avec tant d'insistance du respect de la dignité humaine et des droits humains, particulièrement du droit à la vie et à la liberté religieuse. C'est également la raison pour laquelle les Évêques catholiques appellent continuellement leurs concitoyens à œuvrer ensemble avec encore plus de générosité en vue du développement humain intégral, de la démocratie authentique et de l'harmonie sociale. Ils invitent en permanence chacun à surmonter les tensions et les hostilités qui résultent parfois de l'appartenance à différents groupes ethniques, ayant des traditions, une langue, et parfois même une religion différentes; autant de différences qui peuvent menacer la paix et la poursuite du bien commun (cf. Ecclesia, n° 49).

(Jean-Paul II
23 mai 1996)

à l'occasion de la présentation des lettres
de créances du nouvel ambassadeur du Kenya
près le Saint-Siège)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

VINDICTE POPULAIRE : MORALE ET HUMANITÉ

(Suite de la première page)

bre 1996 par la Cour Suprême, en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer.

Juristes, sociologues, communicateurs et personnalités morales se sont attelés, au cours de cette journée de réflexion, à diagnostiquer les racines du mal pour en situer les responsabilités.

Faut-il le rappeler, la vindicte populaire est une justice spéciale et expéditive rendue par des foules anonymes et surexcitées. Et la célérité toute particulière de cette justice fait de tout le monde, des justiciables potentiels, et cela, bien que la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 ait consacré le caractère sacré et inviolable de la personne humaine.

La source est-elle la perte de confiance des citoyens dans les services compétents de la justice légale ou l'impatience des populations lassées d'attendre voir les tribunaux jouer pleinement leur rôle ?

Le représentant de la Fondation Konrad Adenauer, M. Mathias Gbétoto, n'a pas demandé mieux aux participants à cette journée que des approches de solutions susceptibles de mettre fin à ce mal déshonorant pour la démocratie béninoise. Tel a été le fil conducteur des différentes communications livrées à cette journée de réflexion. Voici le texte intégral de la communication du Révérend Père Jacob Agossou, curé de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou, sur le problème :

PROLOGUE

L'insécurité restreinte, l'insécurité généralisée, pour paraphraser le grand physicien Alfred-Einstein à propos de la relativité : hier présent dans certains quartiers ciblés, aujourd'hui à visage découvert dans tous les lieux et milieux de la ville et du village, l'insécurité sévit partout, opère des ravages horribles, suscite l'indignation à tous les niveaux, provoque et entretient « la vindicte populaire caractérisée par la barbarie. Des présumés voleurs sont tués à coups de machettes et de bâtons ou brûlés vifs au seul cri de « Au voleur », sous l'œil indifférent des autorités politico-judiciaires. » (1) Où allons-nous, jusqu'où iront les malfrats et les voyous opérant au grand jour, rendant inefficace la sécurité publique et banalisant même la vindicte populaire ? Avant l'explosion générale de toute la Nation, que faire ? A cette question capitale et d'importance, les citoyens béninois n'ont pas manqué de répondre en proposant des solutions. Depuis l'homme de la rue, en passant devant les vendeuses de nos grands marchés, en écoutant les responsables eux-mêmes de la sécurité, on constate que la solution se trouvera dans une mobilisation sociale générale. Mais la société globale acceptera-t-elle d'aider ainsi les agents de la sécurité nationale dans leur travail « sans que le linge sale soit lavé du côté de la puissance publique : sanctionner, trier, protéger, juger, punir, couvrir, couverture policière douteuse de certains milieux de malfrats ? (2)

Les lignes qui suivent voudraient aller au fondement spirituel et moral du débat.

1) — AUX SOURCES SPIRITUELLES ET MORALES DES ACTES HUMAINS

Ces crimes déplorables, le spectacle de ces horreurs interrogent notre conscience

sur la valeur humaine. Or, aux sources de ces derniers, nous trouvons l'objet choisi, l'intention et les circonstances de l'acte posé. Au choix de l'objet préside la liberté, c'est elle qui fait de l'homme un sujet moral ; c'est-à-dire le père de ses actes. Les actes humains sont donc des choix librement faits par suite d'un jugement de conscience.

L'objet, l'intention et les circonstances sont, par conséquent, constitutifs de la moralité des actes humains. Ceux-ci sont bons ou mauvais. Voici comment :

L'objet doit être bon, c'est-à-dire un bien délibérément recherché et accepté par la volonté éclairée par l'intelligence rationnelle ; celle-ci reconnaît et juge l'acte du vouloir conforme et adéquat au bien véritable. Cet ordre rationnel du bien et du mal reçoit son approbation, son attestation de la conscience morale du sujet. C'est en cela que l'intention, peut-on dire, fait face à l'objet. Elle se pose à la source volontaire de l'action, en détermine la visée en la spécifiant. L'intention est par là l'élément essentiel de l'essence déterminante de l'action morale. L'intention mobilise la volonté et l'oriente vers sa fin, le terme de l'agir ; elle est la lumière du cours et du parcours de la volonté vers son accomplissement et, pour toute une vie, vers la fin ultime. Prenons un exemple. Celui d'un service rendu : on peut le faire pour aider un frère mais peut-être aussi à cause de Dieu, terme final de toutes nos actions. Ainsi se voit la pluralité des intentions d'un même acte ; soit pour aider quelqu'un soit pour en tirer vanité.

C'est pourquoi l'intention même bonne ne suffit pas à rendre bon ou juste un acte en soi mauvais et désordonné. La morale déclare en cela que la fin ne justifie pas les moyens. Ici abondent les exemples : on ne peut pas condamner un innocent pour sauver le peuple ; le salut du peuple est une bonne chose ; ce qui n'est pas la condamnation d'un innocent ; être justifié, reconnu dans ses droits est bon ; mais se faire justice à soi-même ne l'est pas. Là se trouve la contribution non négligeable des circonstances. Les circonstances contribuent à aggraver ou à diminuer la bonté ou la malice morale des actes humains ; atténuer ou augmenter la responsabilité de l'agent moral. Mais, en aucun cas les circonstances ne peuvent, de soi, modifier la qualité morale des actes eux-mêmes, c'est-à-dire que les circonstances ne peuvent rendre bonne une action en elle-même mauvaise. En d'autres termes, disons que les circonstances éclairent les contours circonstanciels et non le contenu rationnel délibéré de l'acte moral. Celui-ci est bon ou mauvais.

2) — LES ACTES BONS ET LES ACTES MAUVAIS

L'acte moralement bon exige à la fois la bonté de l'objet, de la fin et des circonstances. Une fin mauvaise corrompt l'action, même si son objet est bon en soi (prier et jeter pour être vu des hommes). L'objet choisi peut à lui seul vicier l'ensemble de l'agir : un choix comportant un désordre de la volonté : c'est-à-dire un mal moral (le mensonge, la fornication).

En conclusion, disons que l'intention qu'ils portent ou les circonstances (milieu, pression sociale) qui en sont les cadres ne suffisent pas à juger correctement de la moralité des actes humains. Indépendamment des circonstances et des intentions il y a des actes qui, par eux-mêmes et en eux-

mêmes, sont toujours gravement illicites en raison de leur objet. Ainsi en est-il du parjure, de l'homicide. Il n'est pas permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien. La vindicte populaire connaît-elle tout cela ?

3) — LE CRIME ET SA PUNITION : LE CAS DE LA VINDICTE POPULAIRE

Ce qui précède situe d'emblée cette barbarie aveugle et passionnée qu'est la vindicte populaire dans l'immoralité, voire l'illegalité dans la situation de l'homme en humanité.

L'homme en humanité est la dignité de la personne humaine. La première raison fondamentale se dégage de cette dignité. Celle-ci se reçoit du Père Créateur, de Dieu qui crée l'homme à son image ; l'image divine est présente en chaque homme et en l'homme en humanité, c'est-à-dire en société ; cette image resplendit dans la communion des personnes divines : La vocation de l'humanité, de la Communauté humaine est de manifester l'image de Dieu que nous sommes. L'expression vive et vivante en l'homme de cette ressemblance divine est l'esprit ; cet esprit est vie et volonté rationnelle ; son essence affirmée est la liberté. L'idée de cette liberté est venue très tardivement dans le monde avec le christianisme, selon lequel l'individu comme tel a une valeur infinie en tant qu'il est objet et but de l'amour de Dieu. L'homme, en tant qu'il est essentiellement esprit-raison, est destiné à avoir avec Dieu un rapport absolu, c'est-à-dire que l'homme est destiné en soi à la plus haute liberté...

Mais cette liberté est elle-même, tout d'abord, un principe de l'esprit et du cœur, et parce qu'elle est vie et mouvement de vie spirituelle, la liberté est destinée à se développer en objectivité, en effectivité du droit, de l'éthique et de la religion, ainsi que de la science (science philosophique). Aussi donc tout acte, toute action qui va contre cette dignité fondamentale nie Dieu, outrage et méprise l'homme, chef-d'œuvre de Dieu.

A la lumière de cette dignité d'origine s'éclairent l'immoralité et l'illegalité de la vindicte populaire.

4) — LA VINDICTE POPULAIRE, UN CRIME AU SECOND DEGRÉ

La vindicte populaire est un crime au second degré, en ce sens qu'elle punit une faute par une faute, un crime par un autre

crime ; à cette allure elle développe un faux infini, répète un cercle vicieux où la vérité de droit et de la légalité ne trouvent pas leur compte.

Aussi donc toute recherche de solution doit-elle articuler le syllogisme suivant : le fait, la loi et le jugement.

Comprenons :

- Le fait, rien que le fait et tout le fait,
- La loi, rien que la loi et toute la loi,
- Le jugement.

Voilà la base pour apprécier une situation de crime et de faute dans un contexte de société. A cet effet, une précision d'importance s'impose pour mieux clarifier le caractère de l'illegalité et de l'immoralité de la vindicte populaire : la distinction utile et nécessaire faite ou à faire entre *Vulgus* et *Populus* : *Vulgus* c'est l'agregat humain, animé par l'instinct grégaire ; il est sous la motion de la loi de la jungle, la loi du plus fort. Aussi ses actes ne peuvent-ils qu'être barbares et aveugles. *Populus* c'est un groupe constitué, structuré, c'est une société régie par des lois bien définies ; le peuple un ensemble organisé, une unité de biens et de services ; trois instances principales articulent la vie et le mouvement d'une telle unité : la législative, l'exécutif et la judiciaire.

Le crime et son jugement sont donc des actes rationnels dans un peuple de droit. Leur traitement moral en humanité relève de ce syllogisme. Or, la vindicte populaire tombe en dehors d'une telle logique en posant des actions bestiales. Elle est force qui frappe et tue, une masse populaire aveugle à la loi et à l'esprit.

Père Médwélé-Jacob Agossou
Curé de Bon-Pasteur
Cotonou (Bénin)

NOTES

(1) - Pour CBDH son président Madame Soudon Agbontou, in la Nation n° 1557 du lundi 02 septembre 1996 p. 10.

(2) - L. Brathier, in la Nation n° 1558 du mardi 03 septembre 1996 p. 12.

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 814
Tirage : 4.700 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami	20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par AVION

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Ouïdo	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenya (Zaire)	9.000 F CFA
U.S.A.	12.600 F CFA
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	8.400 F CFA
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	10.200 F CFA
Canada	8.520 F CFA
Chine	12.600 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - Tél. (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

RENFORCER L'ÉPARGNE-CRÉDIT À LA BASE AU BÉNIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus de 52 femmes pour 100 Béninois; telle est la réalité de la composition féminine de la population béninoise. La participation de ces femmes à la production des richesses nationales passe souvent inaperçue. Et pourtant, elles (notamment les femmes de nos villages) sont les principales actrices d'activités diverses générant des revenus. Combien de femmes ne sont-elles pas disséminées dans les zones rurales au quatre coins du Bénin, parcourant des kilomètres à pied à la recherche du bois de chauffe et de l'eau, enfant au dos? Combien ne sont-elles pas à gratter la terre, à longueur de journée, rien que pour la survie de la famille?

DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES

Malgré les efforts — efforts timides en vérité — pour relever la barre, force est de constater que les contraintes apparaissent et persistent sous diverses formes. Ainsi, le rapport national sur l'évolution de la situation de la femme au Bénin présenté au sommet mondial de la femme à Beijing l'année dernière a fait remarquer entre autres:

— le partage inégal du pouvoir et de la responsabilité des décisions à tous les niveaux;

— l'insuffisance des mécanismes chargés à tous les niveaux de la promotion féminine;

— la pauvreté;

— l'inégalité d'accès et de la participation à la définition des structures et politiques économiques et au processus de production;

— l'inégalité d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi;

— la violence contre les femmes;

— les effets des conflits, des catastrophes et de la dégradation de l'environnement sur les faunes.

Chez les femmes, à la base, la situation est assez critique. Des études récentes effectuées sur toute l'étendue du territoire béninois par des consultants nationaux, M. Jérôme Dadjo et Mme Diogo Arouna, sur les mobilisations de l'épargne-crédit à la base, affichent un optimisme conditionnel tout de même.

OPTIMISME SUR FOND DE DIFFICULTÉ

A nos jours et selon ces études, contrairement à l'imaginaire populaire qui veut faire croire que les femmes se complaisent dans une situation de dépendance, elles initient une large gamme d'activités génératrices de revenus pour leur prise en charge personnelle et celle de leurs enfants. Les femmes sont d'ailleurs visiblement désireuses d'élargir l'espace de leur autonomie au sein de la famille et au sein de la société.

Le contexte socio-économique actuel impose aux femmes la nécessité de développement des stratégies novatrices pour la lutte contre la pauvreté et la survie fa-

miliale. L'un des éléments essentiels de ces stratégies de production et d'accroissement des revenus est le recours au crédit, allant souvent de pair avec l'épargne. Ainsi par ce canal, les femmes, de nos jours, cherchent davantage l'autosuffisance et l'autonomie, sa participation aux activités de développement, le partenariat dans la décision, le pouvoir et le contrôle des ressources. Seulement, bien des difficultés sont liées au genre en matière d'épargne-crédit. En effet, la structure de la plupart des femmes et leur position dans la société font qu'elles ont en matière d'épargne-crédit, un accès limité à la possibilité d'épargne. Cela parce que le dépôt minimal exigé parfois, bloque le dépôt d'épargne par des femmes qui font les activités générant très peu de bénéfices. Aussi, la distance, l'analphabétisme et le plus souvent le manque de contrôle sur l'argent en espèces sont des facteurs qui limitent leur possibilité d'épargne. Par ailleurs, le manque d'épargne probable, l'absence de garantie et les montants inintéressants (un montant très faible qui ne peut faire objet de crédit) limitent aussi aux femmes l'accès des crédits. Et que dire des pesanteurs sociologiques qui limitent considérablement les femmes aux structures de décision?

DES INITIATIVES ASSOCIATIVES À L'ŒUVRE

Conscientes de toutes ces difficultés, les femmes s'organisent de plus en plus sous différentes formes en vue de leur

meilleure implication dans le processus de développement participatif. De Boukoubé à Cotonou en passant par Dassa-Zoumè et Savalou, les femmes s'associent pour chercher les voies et moyens devant leur faciliter la mobilisation de l'épargne locale en vue du financement des activités productives. Alors, les tontines, crédits sans épargne préalable, crédits avec épargne obligatoire, projets d'appui à l'accès des femmes au crédit, crédit bancaire avec possibilité d'épargne sont expérimentés par diverses associations de femmes et ONG comme : le projet de banques communautaires du Catholic Relief Service (CRS/ CATHWELL), survie de la mère et de l'enfant, Moritz/ONG, le réseau des CLCAM/FECECAM-Bénin, le PASSEF, le CBDIBA, l'ATT, BANCOCVIRE, COOPEC, NYONA...).

Une gamme d'associations dont le seul objectif serait de répondre aux besoins exprimés par les femmes rurales comme urbaines de disposer d'un capital minimum pour entreprendre des activités économiques, nécessaires en vue d'assurer la survie de leurs familles. Certes, des efforts sont faits pour assouplir la réglementation et adapter les produits aux besoins des femmes. Cependant, le fossé demeure grand entre l'immensité des besoins non satisfaits et l'accès réduit à l'épargne et au crédit. Mieux, comme le constate Ingo Nagel, la chargée des programmes/génère et développement du DED (Service allemand

de développement) il y a certaines contraintes dans la plupart des cas; le défaut de concertation entre les différents intervenants entraîne une dispersion des forces et une superposition d'actions identiques ou parfois même contradictoires au niveau des mêmes groupes cibles. Alors dans beaucoup de cas, l'impact réel sur la situation des femmes reste flou.

SE FAMILIARISER À LA GESTION

Et c'est pour prendre le taureau par les cornes que l'Association Amour et travail a organisé les 26 et 27 septembre dernier, à Lokossa, un séminaire-atelier sur «l'élaboration d'un guide pratique sur les programmes d'épargne-crédit pour les femmes à la base». A cet effet, il est apparu capital, de l'avis des travailleurs sociaux, l'introduction de la gestion des programmes d'épargne-crédit adaptés et durables au bénéfice des femmes dans le système épargne-crédit. Ainsi, au-delà des études de faisabilité incontournables, s'impose le contrôle des ressources pour renforcer ce qui est acquis et consolider ce qui va être fait. Il apparaît du coup pour les femmes un point principal : l'information, l'éducation, la communication et la conscientisation. Ceci est un facteur déterminant dans la gestion de l'épargne-crédit à laquelle devraient être familiarisées les femmes. C'est pour cela d'ailleurs que des supports très simples de gestion sont identifiés (livret de remboursement, journal de crédit, carte de prêts...). Ces documents fondent incontestablement le suivi de toutes activités productrices qu'entreprendraient les femmes accédant à l'épargne-crédit.

Dans tous les cas, la place des femmes dans le développement de la République du Bénin n'est plus à démontrer au regard des différentes charges qui pèsent sur elles dans la gestion courante des ménages. Alors, pour le développement durable, il est incontournable de provoquer le déclin à la base en créant toutes les conditions nécessaires pour l'épanouissement et l'implication des femmes dans le développement. L'une des voies du salut semble bien être la mobilisation de l'épargne-crédit qui devrait être conjuguée avec une volonté politique de libérer les femmes et de les lancer réellement dans le processus de production. Des innovations s'imposent alors en vue de faciliter l'accès à l'épargne-crédit des femmes et par conséquent leur contribution au développement participatif. Ces innovations, hélas, ne peuvent en réalité durer que si la communauté comprend et est convaincue qu'elle y a quelque chose à gagner. C'est pourquoi, la principale activité à mener pour assurer cette compréhension demeure l'éducation communautaire. C'est seulement avec elle qu'on peut s'assurer de la pérennisation de ces activités et garantir une véritable échange et partage des idées pour le développement durable de la République du Bénin.

Félicien Sédjo

Philippe L. Amoussou

INFLATION DES MOUVEMENTS DE JEUNES AU BÉNIN, POURVU QU'ILS ÉVITENT LES DÉRAPAGES D'ANTAN

L'un des événements marquant l'actualité politique nationale ces jours-ci, reste la mobilisation des jeunes au sein d'associations et d'organisations diverses pour défendre les causes de cette couche qui se dit laissée pour compte. Rien de mieux qu'une telle initiative, surtout lorsqu'on sait que l'union fait la force. Et que plus jamais l'heure est à l'entrepreneuriat à travers les coopératives. Alors, au-delà d'une simple prise de conscience, la volonté d'entreprendre des initiatives dans le domaine de l'emploi et qui transparaît dans les déclarations de ces regroupements ne peut être que louable. Mais il y a bien lieu d'être prudent à écouter ces derniers jours sur les antennes de l'ORTB le communiqué d'un comité préparatoire qui se propose de créer un genre de fédération des mouvements de jeunes soutenant l'action du nouveau gouvernement. Quoi de normal, mais prudence. Prudence dans la mesure où les tenants et les aboutissants des initiatives similaires dans le passé ont laissé dans la mémoire des Béninois le triste zèle des mouvements révolutionnaires scolaires et universitaires dont les seuls objectifs étaient limités à l'espionnage avec toutes ses conséquences et à l'impunité de leurs premiers respon-

sables versés dans la corruption. Certes les années 70 et 80 ne sauraient être confondues à celles de 90 où le Bénin est à la culture de l'enracinement démocratique.

Au demeurant, les jeunes ne voudraient plus aujourd'hui vivre des discours sur le chômage, des plaintes, de consolations rassurantes sur leur dénuement. Encore moins des promesses de «dispositions qui sont prises» etc. Aidés par les autorités politiques et soutenues par beaucoup d'autres bonnes volontés ils veulent combattre le chômage, l'exclusion et la peur afin de devenir des cogestionnaires du patrimoine commun du présent et du futur.

Comme dira Nestor Sianho de la «Vision politique», les mouvements de jeunes d'aujourd'hui devraient être un véritable creuset de réflexion et de propositions concrètes. Ils devraient être d'une originalité qui est l'art de penser la cité, comme un tissu complexe à organiser et à rendre viable et vivable pour tous. Ainsi la jeunesse béninoise se sentirait outillée pour prendre la relève de demain.

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'EXCISION CHEZ LES NAGO DE KIKÉLÉ
UNE HISTOIRE D'UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ

Durant cette deuxième moitié du XX^e siècle, l'excision a fait partie des pratiques sociales africaines les plus décriées, chez les autorités politiques, les couches évoluées de la population et dans la presse. Ses inconvénients pour la santé de la femme et les dangers qu'elle présente pour sa vie sont singulièrement stigmatisés. Nous avons choisi à dessein de donner un aperçu sur l'histoire de la clitoridectomie traditionnelle à Kikélé, en guise d'illustration de cette pratique sociale en République du Bénin.

I — PROBLÉMATIQUE AUTOUR DES ORIGINES DE L'EXCISION À KIKÉLÉ

L'excision, ancienne à Kikélé, à en croire les sources orales (1) ne remonte cependant pas à la fondation de cette localité de la région de Bassila au Sud du département de l'Atacora. En effet, ses fondateurs, d'origine Popo ou Hula, n'ont pas dans leur culture, la pratique de l'excision. Il est aujourd'hui connu qu'ils ne s'y étaient pas adonnés jusqu'à leur assimilation progressive par les nouveaux migrants arrivés après eux sur le site.

Les Nago, par vagues successives, ont donc submergé les présumés autochtones hula à qui ils ont fini, à la longue, par imposer leur culture dont l'excision. Faudrait-il rappeler que, absente du milieu hula, l'excision dans la majeure partie du monde nago ou yoruba est une pratique sexuelle qui n'est pas sans justifications.

II — LES CAUSES DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION

Si durant des générations la pratique de l'excision s'est perpétuée chez les gens de Kikélé, c'est parce qu'elle est devenue non seulement une tradition que l'on essaie de sauvegarder, d'entretenir et de pérenniser, mais aussi parce qu'elle répond à un certain nombre de considérations qui découlent de la perception qu'a cette société de la femme. Les raisons de sa pratique sont de trois ordres.

D'abord, le clitoris est ici considéré comme un organe impur qu'il serait mauvais de laisser intact. Le seul remède réside dans sa suppression qui permet ainsi de débarrasser la femme à jamais de cette souillure, de cette partie impropre de son corps.

Personne n'a su cependant nous dire en quoi le maintien de ce symbole de l'impureté qu'est le clitoris peut ou pourrait être préjudiciable pour la santé ou l'épanouissement de la femme.

Ensuite, l'absence du clitoris chez la femme dont l'appétit sexuel est ainsi émoussé apparaît comme un garde-fou relatif contre l'adultère ou ses tentations.

Enfin, le regard de la société sur la non excisée apparaît, a posteriori, comme une raison qui pousse certaines filles, malgré

elles, à accepter de subir l'excision. Il en est de même de leurs parents qui ne conçoivent pas que leurs filles ne soient pas excisées. En effet une connotation péjorative se cache derrière l'abominable nom *idondi* ironiquement donné à la non excisée, c'est-à-dire celle qui a toujours intact son clitoris, celles que soient les raisons qui en seraient à l'origine. « Comment peux-tu oser tenir un tel propos à mon encontre, toi qui n'es même pas excisée ? » entend-on souvent dire lors des disputes opposant une non excisée à n'importe quel autre membre, mâle ou femelle excisé.

De tels propos injurieux n'épargnent pas les enfants des non excisées, garçons ou filles. On les insulte d'oman *idondi*, c'est-à-dire d'enfant de non excisée. Il n'est pas rare qu'une fille excisée qui désormais échappe pour toujours à l'injure d'*idondi*, soit traitée avec dédain d'oman *idondi*, lorsqu'il est établi que sa mère n'a même pas subi l'excision. Aussi, une fille non excisée qui tombe enceinte, s'empresse-t-elle de se faire exciser avant même d'être à terme. Rares sont les injures aussi déshonorantes que celle, double, d'*idondi*, d'oman *idondi* : la fille non excisée, descendante d'une non excisée. Cela ne s'est cependant jamais vu dans l'histoire de Kikélé, du moins jusqu'au moment où naguère, l'excision, décriée et combattue par les pouvoirs publics est en train de tomber peu à peu en désuétude.

Les injures concernant la non excision sont considérées comme si déshonorantes que la personne à qui elles sont adressées a honte au point d'en pleurer, voire d'en perdre l'appétit. Les parents de ceux qui font l'objet de ces injures, par ricochet, en éprouvent une gêne réelle et une profonde amertume. On le voit bien, le regard de l'autre, sans être une cause au départ, l'est devenu par la suite. C'est dans ces conditions que la gent féminine a fini par considérer cette pratique comme un facteur d'intégration sociale. La femme, sous peine de se voir marginalisée dans sa société, ne saurait échapper au couteau de l'exciseuse.

III — L'EXCISION : SA PRATIQUE ET SA PLACE DANS LE VOCABULAIRE NAGO

Ici comme ailleurs dans d'autres milieux béninois qui pratiquent l'excision, ce sont toujours les femmes qui se chargent de cette opération ; leur effectif n'a jamais dépassé cinq au cours de l'histoire de Kikélé. Il y en avait naguère trois. Aujourd'hui, elles ne sont plus que deux, dont Maimouna Biaou Éninsuénin, notre principale informante en la matière.

L'excision n'est pas une spécialité d'une ou de plusieurs familles. Elle n'est pas non plus nécessairement une tradition chirurgicale qui se transmettrait d'une exciseuse à ses filles.

L'opération a toujours lieu en saison sèche, de préférence durant l'harmattan qui hâte la cicatrisation des blessures ; mais

elle peut se pratiquer à tout moment, de façon expresse et exceptionnelle lorsque la fille tombe en grossesse sans être excisée. Le fiancé de la candidate à l'excision va à la chasse tuer du gibier à offrir à cette dernière et apporte comme présents de l'huile de palme et des tubercules d'ignames à ses parents. Il n'existe pas un lieu précis pour l'excision. Elle peut se faire aussi bien chez l'exciseuse que dans la maison de l'une des filles à exciser.

Ces dernières peuvent être un certain nombre... des filles de 9 à 15 ans, couchées sur le dos sur une natte, les jambes tendues écartées. Un coup de couteau ou de lame de rasoir... L'opération est ainsi terminée. Son coût : 150 F symboliques il y a encore une quinzaine, 1.000 F aujourd'hui, le double du coût de la circoncision en raison de la complexité de l'excision et des dangers qu'elle présente pour la fille.

Les Nago de Kikélé sont conscients des conséquences de l'excision : des hémorragies abondantes et irréversibles, souvent fatales ; des infections qui retiennent au lit, des mois durant, certaines excisées, bien que l'eau tiède d'écorces bouillies de *neré* hâte la cicatrisation. Quoique les excisées soient tenues 9 jours durant sous la surveillance de l'exciseuse, certaines restent toute leur vie des malades, irrémédiablement mal remises de l'opération.

Ces inconvénients sont cependant impuissants à mettre un terme à la pratique de l'excision à Kikélé, car ils sont attribués sans nuances à la sorcellerie. En effet, loin d'être objectivement considérés comme des facteurs intrinsèques, endogènes, c'est-à-dire liés à l'opération elle-même, ces dangers seraient dus à une donnée externe, sans liens organiques avec cette petite chirurgie sommaire et violente : la main du sorcier ou de la sorcière !

L'exciseuse, pour la même raison, ne se reproche rien, d'autant plus que par ailleurs elle jouit d'une parfaite impunité. Ni devant le tribunal d'Olu (le roi), ni devant celui de l'opinion, elle qui, au contraire, reçoit des condoléances et bénéficie de la compassion de la société, ne saurait être accusée d'homicide, même involontaire.

L'impact social de la pratique de l'excision est tel qu'elle a sa place, sous plusieurs aspects, dans le vocabulaire nago de Kikélé et de bien d'autres localités environnantes (2). Si le clitoris se dit *idon*, l'excision est appelée *idonkida*, l'ablation du clitoris. L'exciseuse porte le nom d'*adidon*, l'excisée celui de *olidon* qui, paradoxalement, signifie celle qui a le clitoris. La non excisée se voit attribuer le nom d'*idondi*. Nous avons déjà vu plus haut que l'enfant de la non excisée est appelé *oman idondi*. La variété, la précision et la richesse de ce vocabulaire sont des révélateurs du degré d'intégration de ce phénomène d'un autre âge.

Aujourd'hui, l'excision, de plus en plus passée de mode, est en plein déclin à Kikélé.

Elle se fait de moins en moins à cause de la lutte que les autorités mènent contre elle, du fait des dangers qu'elle comporte en tant que mutilation sexuelle dont la pratique est aussi douteuse et discutable que les objectifs.

L'excision n'a cependant pas entièrement disparu de Kikélé où elle s'est quelque peu réadaptée à ce contexte de remise en cause en se réfugiant dans la clandestinité (3). L'on note aussi le relâchement de cette pratique chez les gens de Kikélé nés à l'extérieur de cette localité. Enfin, fait remarquable, la non excisée de ses descendants ne sont pratiquement plus aujourd'hui l'objet de railleries aussi caustiques et aussi rageuses que naguère.

CONCLUSION

Sujet par excellence d'anthropologie ou d'ethnologie, l'excision garde également tout son intérêt dans une approche d'histoire sociale et des mentalités. En effet, très ancienne et profondément enracinée dans la culture, elle trouve aussi sa place dans la longue durée où sa vitalité lui a conféré une remarquable permanence. Plus qu'un simple fait social, elle est une véritable et redoutable phénomène de société. Elle plonge ses racines et trouve son épanouissement dans le comportement phallosocratique d'une couche influente dominante et dominatrice de la société. Il est symptomatique que l'homme non circoncis, comme il s'en trouvait dans cette société, ne fasse l'objet d'aucune réprobation ou d'un quelconque regard teinté d'ironie. Tout un jugement de valeurs historiquement enligné dans une tradition et une coutume qui ont malheureusement la vie dure.

A Félix Idriss

NOTES

(1) Nous devons les différentes informations tenues dans cet essai à :

- Baloqoun Imoru, né vers 1926, guitariste traditionnel au quartier Hékou à Kikélé.

- Biaou Éninsuénin Idriss, né vers 1930, cultivateur, quartier Hékou à Kikélé.

- Biaou Éninsuénin Maimouna, née vers 1940, ménagère et exciseuse, quartier Hékou à Kikélé.

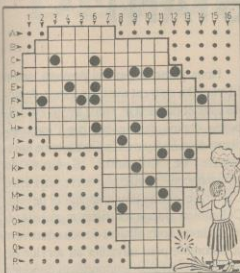
- Idrissou Souli, né vers 1921, cultivateur, quartier Ashanti à Kikélé.

(2) La méthode classique a toujours été de donner dans le texte au fur et à mesure que les noms sont cités, leur équivalent en nago, entre parenthèses ou italique. Nous avons préféré regrouper ces noms locaux dans un chapitre pour mieux mettre en relief l'impact social et langagier du phénomène. Cette option peut cependant être discutée.

(3) Les gens ont même peur de donner des informations sur l'excision aux chercheurs étrangers, de peur d'être victimes des abus des autorités politiques. Nous n'avons pu surmonter ces difficultés que grâce à Idriss Idriss, fils du terroir, amoureux de la sauvegarde du patrimoine culturel de sa région. Nous mettons à profit cette occasion pour le remercier vivement.

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS



Horizontalement

— A. Choisie. — B. Coaguler. — C. Note de musique. Sur-Tille. Bombance. — D. Petit de l'ours. — E. Fin de messe. Toile. — F. En rêve. Peuvent être filantes. Décrypté. — G. Accompagneras. Eclats de joie. — H. Greffe. Germanium. Renard bleu. — I. Pièce de réception. Petits chemins. — J. Ville de Hongrie. — K. Berceau d'Abraham. Quote-part. — L. Transpire. Organisation des Nations unies. — M. Greffa. — N. Enleva. — O. Mesure de capacité. — P. Prophète juif. — Q. Levant. — Fleuve côtier du Bocage normand.

Verticalement

— 1. Règles impératives. — 2. Bond. Démonstratif. — 3. Lac des Pyrénées. Méditons. — 4. Lettres. Greffa. — 5. Reste d'un morceau de bois. Sigle. — 6. Petit cube inversé. — 7. Un allemand. Méchante. — 8. Espiègle. Poète et homme politique autrichien du XVIII^e siècle. Article. — 9. Voyelles de tissu. Gros serpent. Pronom. Astres. — 10. Cinquième et deuxième lettres de l'alphabet français. Limite. Ravivé un feu. — 11. Mammifère carnivore. Symbole de l'étalement. Tige du squelette des poissons. — 12. Ventilations. — 13. Employé. Pronom personnel. — 14. Thymus du veau. — 15. Article. — 16. Coutumes.

(Réponse en page 10)

LES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment 7 erreurs. Relevez-les.



(Réponse en page 10)

GRILLE À DÉCODER



Chaque case de la grille ci-dessus contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

LE PETIT-DEJEUNER EST-IL UN REPAS MOINS IMPORTANT QUE

Le petit déjeuner est un repas essentiel, surtout pour les enfants, les adolescents, les femmes enceintes, celles qui allaitent et les personnes âgées. Pourquoi ? En sautant le petit déjeuner, l'organisme est en état de jeûne de la veille au soir jusqu'au lendemain midi (soit quelque 15 ou 16 heures !). C'est beaucoup trop, car, après une nuit de jeûne, il a besoin de recharger ses batteries pour fonctionner normalement.

LE DEJEUNER ?

En pratique, cela veut dire que le petit déjeuner doit apporter le quart de l'énergie de la journée, avec au moins trois aliments essentiels :

- une boisson chaude ou froide, qui permet de réhydrater le corps ;
- du pain ou des céréales pour apporter de l'énergie

(glucides) lentement utilisable ;

- et surtout des laitages qui contiennent presque tous les éléments indispensables à l'organisme, notamment du calcium et des protéines qui permettent de construire, d'entretenir et de renouveler les tissus du corps (dents, os, etc.).

MFI / CERIN

DES SEGMENTS D'OS DÉTRUITS PEUVENT ÊTRE RECONSTITUÉS

Une nouvelle méthode de traitement permet de reconstituer des segments d'os détruits. Elle consiste à allonger lentement — un peu comme dans les anciennes méthodes de torture — les membres concernés. Cette méthode reconstitutive a été présentée lors de la conférence annuelle de la Société autrichienne de chirurgie traumatologique qui s'est tenue récemment. Le Dr De Vilmos Vecsei, chef du CIU de chirurgie traumatologique de Vienne, exposa le problème d'une blessure causée par une balle. De grandes parties de l'os sont détruites. Comment les parties d'os manquantes peuvent-elles être remplacées lorsque les membres concernés ont été raccourcis en clouant l'une à l'autre les

extrémités de la fracture ? On serre la jambe ou le bras dans un dispositif qui allonge lentement les os pendant le processus de consolidation de la fracture. Juste au moment où les os sont presque consolidés, on rajuste l'appareil d'extension, imposant ainsi une légère croissance de l'os pour surmonter le trait de fracture. Dans un cas, on a même réussi à reconstituer 22 cm de nouvelle substance osseuse. La durée du traitement est néanmoins désagréable pour le malade : Pour 7 cm d'os. Il faut 72 jours.

Adresse de contact : Universitätsklinik für Unfallchirurgie in Wien, Währinger Gürtel 18-20, A - 1090 Vienne.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS BIEN ÉCRITS

Parfois pour signifier «incroyable, surprenant», on emploie le mot : **ébouffant**, mais ce mot s'écrit-il avec un R ou avec deux R ?

Ébouffant et le verbe correspondant, **ébouffier** ne prennent qu'un seul R.

Ces mots sont pourtant de la famille du nom **BOURRE**, qui désigne une étoffe grossière et s'écrit avec deux R. Il n'en reste pas moins vrai que l'adjectif ébouffant et que le verbe ébouffier ne prennent qu'un seul R.

On dira par exemple : des cheveux ébouffés... en désordre.

POUR BIEN PARLER

Ne pas dire : «je pars dans la ville», mais : **je pars pour la ville**.

On peut dire : **j'entre dans la ville**.

Pour... Dans... Une nuance de langage qui permet de bien parler.

LE MOT JUSTE

Péripétie...

Un joli mot qualifiant généralement un événement important, et souvent employé dans le sens d'épisode, d'incident sans importance. Ainsi, on dit couramment, et fausement : «c'est une simple périépétie», alors que la périépétie saisit et émeut : les périépéties d'une guerre, par exemple !

A chaque mot son sens précis et le langage sera correct.

POUR BIEN PARLER

On autorise **quelqu'un à faire quelque chose** et non «de faire» quelque chose.

Mais on peut dire : recevoir l'autorisation de parler, de construire, de partir, etc.

JEU DE MOTS

La **myalgie** (MYALGIE), est-ce :

- l'étude des champignons ?

- le nom d'un médicament, genre aspirine ?

- ou le nom d'une douleur musculaire ?

Trouvez la bonne réponse.

Réponse : La **myalgie** (MYALGIE) est le nom d'une douleur musculaire.

N.B. La partie de la botanique relative aux champignons est la **mycologie** (MYCOLOGIE).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Elles sont nombreuses les expressions construites avec le mot **âge** (AGE).

Il y a d'abord : **être à la fleur de l'âge**, cette période où un être a tout son éclat.

C'est ensuite «la force de l'âge...» l'âge adulte.

Puis, sans être ni jeune, ni vieux, l'homme se trouve **entre deux âges**. Il n'est pas rare alors qu'il soit qualifié d'un **certain âge**. Quelqu'un a dit à ce propos «un certain âge c'est un âge trop certain»

Et le troisième âge arrive rapidement, c'est celui de la retraite.

Après 75 ans, c'est même le **quatrième âge**, la véritable vieillesse, ce qui n'empêche pas que deux proverbes assurent : «qu'on apprend à tout âge» et que «chaque âge a ses plaisirs».

Dans le même ordre d'idées, quelqu'un a dit au XVIII^e siècle : «L'âge n'est fait que pour les chevaux» pour montrer qu'il fallait considérer la beauté, la force et la santé d'une personne plutôt que son âge... En effet certains peuvent être déjà vieux à 30 ans et d'autres encore jeunes à 70 !

POUR BIEN PARLER

Il faut dire **induire en erreur**, et non pas «enduire en erreur».

En effet si **induire** et **enduire** ont la même origine (du latin *inducere*, appliquer sur... conduire dans) **induire** a gardé le second sens : conduire dans...

Et **enduire** ne s'emploie exclusivement que dans le sens de couvrir d'un enduit.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Apurer... épurier.

Deux verbes se ressemblant par la prononciation mais différents par le sens.

Apurer un compte c'est le vérifier et l'arrêter définitivement.

Épurier signifie : rendre pur ou plus pur encore.

Apurer... épurier : deux verbes à ne pas confondre.

POUR BIEN PARLER

Si l'on peut dire la **gradation de la chaleur**, son accroissement progressif, il faut dire : la **gradation d'un thermomètre** (du verbe : graduer).

A chaque mot, son sens précis, pour bien parler.

JEU DE MOTS

On s'en sert pour se diriger.

On s'en sert pour jouer.

Et quand on tire «la bonne», on a de chances de réussir.

Un nom à trouver.

Réponse : Carte.

La carte routière pour se diriger, la carte d'un jeu et l'expression «tirer la bonne carte» signifiant : avoir de la chance.

SANS LA PAIX, PAS DE DÉVELOPPEMENT NI D'AVENIR SÛR ET CONSISTANT

Arrivé au Bénin le 17 septembre 1996 pour célébrer l'événement de l'envoi en mission des quatre premières religieuses de la Congrégation des Oblates catéchistes petites servantes des pauvres (OCPSP) de la République du Bénin en Colombie, mais aussi pour saluer et encourager les jeunes évêques du pays, Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin, à quelques heures de son retour à Rome, le 3 octobre, a bien voulu nous accorder l'interview que voici.

«La Croix du Bénin»: Éminence, plus d'un pays du continent africain sont secoués par des conflits tribaux et ethniques meurtriers.

Quelle lecture faites-vous de cette situation ?

Cardinal Gantin : Le continent africain, traditionnellement, est réputé pour être le continent de la paix, de la fraternité. Et l'Église en a pris acte lorsque s'est tenu le Synode des Evêques africains à Rome en 1994. Ce Synode a beaucoup mis l'accent sur l'Eglise-Famille, on peut dire aussi, Afrique-Famille.

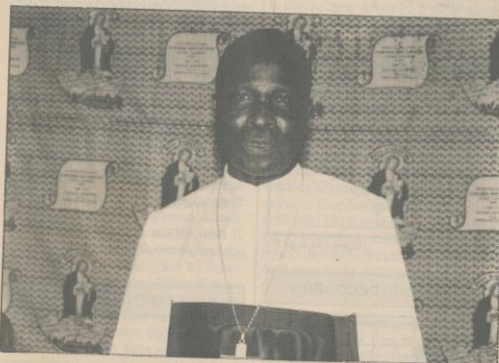
Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence que de cette grande et profonde tradition de paix, de fraternité et du sens de la communauté et de la famille, on s'écarte beaucoup surtout ces derniers temps. Vous avez bien dit «conflits meurtriers» de nature tribale, ethnique; j'ajoute aussi des conflits de nature politico-religieuse.

Ce qui s'est passé en Algérie, coup sur coup, et qui continue encore aujourd'hui, crée une grande préoccupation pour tous ceux qui voient se diffuser la violence, la guerre civile surtout, c'est-à-dire, la guerre dans le même pays et dans la même nation. C'est une grande tristesse, voire une grande blessure et une grande honte ;

Les causes en sont multiples: la division qui aboutit à l'opposition, à la confrontation armée. Elle ne respecte aucune vie humaine, aucune valeur humaine, morale, spirituelle. Certainement comme causes, il y a aussi la misère, le sous-développement, la non-promotion. Cette misère, comme l'a dit quelqu'un, c'est le terreau de la violence et de tous les autres fléaux dont le monde souffre un peu partout et particulièrement en Afrique.

L'Église en prend acte avec beaucoup de douleur, mais aussi avec beaucoup de réalisme en se convainquant davantage de sa mission, de sa vocation profonde qui est fermement dans la pâte et la lumière du monde. Elle est porteuse de la lumière de l'Évangile qui est d'abord Évangile de paix, de fraternité et de communion. De plus, elle travaille à la promotion de l'homme. Les deux sont inséparables : Évangélisation et Promotion. Cela passe aussi par la conversion des mentalités qui est le renoncement à tout ce qui est contre l'amour du prochain, contre tout ce qui est cause de division. De ce qui s'est passé en Afrique du Nord, j'ai été témoin, parce que le Pape

nous déclare Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin
Préfet de la Congrégation pour les Evêques et
Doyen du Collège des Cardinaux



m'a envoyé comme son représentant pour présider les funérailles de Mgr Pierre Claveri, l'Évêque assassiné sauvagement et lâchement; cela a eu lieu là où il jouissait d'une grande estime, d'un grand respect. Je l'ai constaté lors de ses funérailles, à travers la foule immense des musulmans venus manifester leur attachement à sa personne.

On voyait en lui un homme de Dieu. Il était là pour aider à la construction du pays, au service des pauvres, des petits, des affamés. Les intellectuels universitaires de l'Université d'Oran sont venus, après les funérailles, me dire d'assurer le Pape de leur profonde compassion, de leur regret, de leur tristesse et aussi de leur espérance de voir continuer l'œuvre de l'Église à travers un autre prélat si le Pape juge opportun de le leur envoyer.

Et puis il y a le cas aussi douloureux et tragique : celui advenu au Burundi il y a quelques semaines seulement : la mort de l'Archevêque de Gitega, S. Exc. Mgr Joachim Ruhuna, le seul Archevêque du pays, un homme d'une grande stature humaine, spirituelle, ecclésiale, pastorale... qui a toujours travaillé pour la paix, la réconciliation, la fraternité. Et c'est lui précisément qui a été victime de cette haine implacable et inexplicable. Mais cela ne peut pas décourager l'Église. L'Église doit parler par l'Évangile au cœur et à la conscience des hommes. Je souhaite que le Bénin prenne une telle conscience de la valeur de la vie humaine. Nous avons été nous aussi secoués de temps en temps par des fièvres électorales, la passion du pouvoir; tout cela a pu nous secouer, mais, Dieu merci, la division — j'espère — n'aura été ni profonde, ni durable. Nous devons donc chercher les voies qui nous conviennent pour notre développement et nous aider les uns les autres dans une compréhension, une tolérance, une fraternité qui soit concrète. Il faut que l'Afrique récupère son nom ou son renom de terre de paix, de fraternité, de communion, de relation fraternelle pacifique. C'est la seule voie selon laquelle nous pouvons nous retrouver nous-mêmes, enrichir notre identité et envisager un avenir prospère.

«La Croix du Bénin»: Éminence; «Africains, vous serez désormais vos propres missionnaires» disait le Pape Paul VI à Kampala. Il est suivi aujourd'hui dans cette déclaration par son successeur, le Pape Jean-Paul II.

Que ressentez-vous en ce moment où vous venez de célébrer l'Eucharistie d'envoi en mission de quatre Religieuses OCPSP du Bénin pour la Colombie ?

Cardinal Gantin : Le message lancé par le Pape Paul VI à Kampala en 1969, durant le premier voyage d'un Pape en Afrique, a été entendu. Il a inspiré la générosité, la clairvoyance, le zèle et le sacrifice des fils et filles du pays, engagés aux côtés des missionnaires de la première heure. Et on peut se féliciter, un peu partout, du développement de la foi, de la croissance des vocations en nombre et en qualité. Remercions le Seigneur pour tout cela. Notre pays, le Bénin, doit remercier le Seigneur d'être entré dans cette ère nouvelle ouverte par la confiance du Pape, par la grâce de Dieu.

Le Synode des Evêques africains de 1994, n'a fait que renforcer, développer, approfondir le sens et la portée de ce message du Pape Paul VI. Et nous savons tout ce que fait le Pape actuel et tout ce qu'il attend du Synode qu'il a convoqué, présidé, et dont il a porté les résultats en Afrique en trois endroits différents, selon les zones culturelles: francophone, lusophone et anglophone.

Nous pensons que les pauvres, selon l'Évangile, doivent avoir un esprit de générosité et de partage. Nous avons été sollicités depuis des années par l'intermédiaire d'un Evêque de la Conférence épiscopale de Colombie, Evêque de «Carthagène», la ville où vécut saint Pierre Claver, cet apôtre jésuite espagnol devenu Colombien durant les tristes moments où les esclaves noirs allaient de nos côtes vers la Colombie pour travailler au service de ceux qui les avaient emportés et déportés d'ici. Ils étaient partis contre leur gré; ils sont restés là-bas. Cela fait partie des événements de l'histoire qui ne font pas honneur à l'humanité. Il faut donc prendre acte de ce qu'il en reste aujourd'hui, et tirer le plus possible de biens de ce qui a été mal.

C'est pourquoi, cet Archevêque que je connais depuis des années m'avait demandé s'il serait possible que des religieuses, religieux et prêtres africains de nos régions aillent aider à l'évangélisation de nos frères et sœurs qui ont fait souche dans les terres lointaines de l'Amérique latine et plus précisément à «Carthagène». Cette demande nous a beaucoup touchés et sensibilisés. Et nous l'avons considérée comme un appel. Nous l'avons portée dans la prière et la réflexion; j'en ai parlé au Saint-Père qui a été heureux de savoir que nous prenions cette demande au sérieux. Et je l'ai communiquée à mon pays et à la première congrégation religieuse féminine de chez nous. Et de contact en contact, nous en sommes arrivés à la décision heureuse de pouvoir maintenant envoyer quatre religieuses du Bénin, pour la première fois, en dehors, non seulement du Bénin, mais aussi du continent africain.

Elles iront d'abord se préparer pendant quelques mois: la langue de travail en Colombie, est l'espagnol; elles s'initieront aussi aux coutumes et aux cultures de ce pays. Au début du mois de février 1997, elles iront atterrir en Colombie, dans le chantier apostolique que leur désignera l'Evêque. Elles seront au service de nos frères et sœurs faisant là-bas ce qu'elles font ici. Elles ont été formées dans divers domaines: éducation humaine, sociale, sanitaire et des choses qu'elles ont apprises ici aux jeunes filles, aux personnes âgées, aux vieillards, avec leur qualification d'infirmière, de couturière, de catéchète. Elles porteront humblement là-bas notre contribution à nos frères et sœurs.

Je pense que c'est ainsi que nous devons vivre le message du Pape Paul VI : Africains, nous serons nos propres missionnaires comme tous ceux qui, au siècle dernier et encore maintenant, quittent leurs pays pour venir dans notre pays. C'est un échange très fructueux et très enrichissant dont nous pouvons être fiers.

Que la prière de notre pays accompagne ces Sœurs pour que cela soit un acte de contribution collective et

(Lire la suite à la page 10)

SITUATION QUI INTERDIT DÉSORMAIS TOUT SILENCE

(Suite de la première page)

l'évidence. Le médecin lui avait massacré l'œil. Il continue d'exercer à Cotonou impunément. Mais jamais, elle ne reverra de cet œil. Et voilà une autre victime de l'incompétence, de la lâcheté des uns, de la décadence d'un système de santé qui n'est soumis à aucun contrôle, aucune critique (ou auto-critique), aucune déontologie, aucune sanction d'un quelconque ordre professionnel.

Des victimes comme celles là, je sais à présent qu'il y en a plus qu'on ne pourrait jamais le savoir. Elles vont de celui qui voit son moyen fessier et son grand fessier doubler de volume à cause d'une piqûre intraveineuse faite intramusculaire, d'une aiguille mal plantée, et qui au bout de tout cela perd l'usage de sa jambe, à celle qui au bout d'une interminable attente sur les bancs des hôpitaux publics s'écroule suscitant l'empressement des personnels hospitaliers alors que l'irréparable est consommé. Les victimes vont de celui qui, hospitalisé pour une pneumonie, sort avec une gastrite latente, une dermatose aigüe ou encore une quelconque maladie asymptomatique, à celle à qui on fait par facilité et donc abusivement une césarienne, à ceux qu'on laisse avec d'importants préjudices esthétiques, de graves lésions corporelles et pathologies diverses. De toute évidence, la médecine comme l'école ou l'État a franchi au Bénin le seuil où une institution fait plus de mal que de bien. Mais pas un seul qui s'estime responsable. Ni les médecins ni le personnel soignant, ni les sages-femmes ni même la politique qui depuis bien longtemps fait la sourde oreille. Et ce n'est pas un débat à l'Assemblée Nationale ni la péroraison du docteur représentant qui y a changé quelque chose. Les uns et les autres continueront à se renvoyer la responsabilité. Les victimes qui se comptent souvent dans les populations défavorisées, elles, s'accumuleront et avec elles les pleurs, les malheurs, les drames, les grincements de dents. Les uns pourtant sont en devoir de veiller au bien commun, aux intérêts du peuple et à la santé. Les autres de même ont promis et juré d'être fidèles, dans l'exercice de leur profession, aux intérêts du peuple béninois, aux lois de l'honneur et de la probité, de s'acquiescer « dignement et honnêtement » de leurs fonctions dans le but de :

- promouvoir, améliorer et renforcer l'état de santé du peuple ;
- aider la communauté à prendre en charge elle-même sa santé ;
- contribuer au progrès de la pratique médicale et de la science.

Mais quelle autorité, quelle valeur, quel sens peut avoir un serment ? Quelle considération peut-on donner à un devoir lorsque le sens de l'honneur n'existe pas (ou plus) dans la République, lorsque la fierté devient une bêtise, lorsque la conscience, l'honnêteté, la probité deviennent aussi rares chez des Béninois que le gui du druide panoramix en Gaule ?

Nous sommes, à l'égard des scandales et bavures regrettables de la médecine, dans l'apathie, la tolérance, l'indifférence exactes dans lesquelles nous nous complaisons à l'égard des indélicatesses des hommes politiques ou des injustices d'une institution judiciaire apeurée, alors que la santé d'un groupe humain, la vie d'un homme et son intégrité corporelle sont des choses très importantes sur lesquelles aucune concession n'est possible, aucune tergiversation n'est concevable, tout silence est criminel.

La situation désormais en tout cas interdit tout silence. L'on ne peut continuer de camoufler l'intolérable et l'intolérable tient aux mauvaises coutures, aux inconduites répréhensibles qui ont fini avec l'habitude par dénaturer le personnel médical. L'intolérable tient à un système livré à lui-même et à la démission de l'État. Le personnel médical ressent, il est vrai, plus lourdement la tâche des malades et se retrouve inférieur à sa tâche, impuissant devant elle. Il est vrai de même que les médecins se déchargent un peu trop sur le personnel soignant du souci de l'accueil, de la prise en charge des malades, parfois du diagnostic et du traitement des maladies. Mais souvent leurs visages sont si durs qu'ils découragent toutes confidences ou demandes ; leur ton est si sévère, leurs questions, leurs railleries sont si humiliantes, leur comportement est si méprisant, si inhumain. Concevez-vous qu'on puisse exiger des parents d'un patient à l'article de la mort le paiement préalable du sachet sanguin avant toute transfusion ? Concevez-vous que la vie d'un être humain soit ramenée au prix d'un litre de sang que l'on donne bien gratuitement au CNTS ? C'est cela pourtant la triste réalité. L'égoïsme, l'avarice, la dureté de cœur, la lâcheté, l'indifférence, le mépris de certains personnels de santé chaque jour font des victimes dans nos centres hospitaliers et nos centres de santé qui sont devenus sinon des mouroirs, du moins des foyers de microbes, virus et bactéries.

En effet les hospitalisations aujourd'hui multiplient les risques iatrogénétiques. Les patients acquièrent des maladies dont l'hôpital ou le centre de santé est l'agent pathogène.

Comment s'en étonner quand l'hygiène y est mal assurée ? A la maternité de Cotonou, les agents de nettoyage balcent impunément leur travail. Aucun contrôle réel n'est fait.

Au CNHU, la répartition des malades ne se fait pas toujours au regard de critères stricts, des principes fondamentaux de la médecine universelle mais selon les disponibilités de lit. Des lors les risques iatrogénétiques sont tels qu'il est plus dangereux de s'y faire soigner que de travailler dans les locaux du ministère des finances, floqués à l'amiante.

Cela est simplement scandaleux et intolérable. L'État cependant ne s'en préoccupe guère, du moins apparemment. Certes, le centre hospitalier de Porto-Novo est en réfection. Mais dans l'Ouémé il en faudrait 3 (trois) autres comme au moins celui-là pour satisfaire la demande de soins. Certes on a récemment parlé d'hôpitaux de zone. Un débat a eu lieu là-dessus à l'Assemblée Nationale. Il a été même télévisé. Quelles en sont aujourd'hui les suites et jusqu'à quand devons-nous en attendre ? Rendons-nous à l'évidence, l'État a abandonné la santé au Bénin et ce n'est pas au ministère de la santé que l'on contesterait cela. La politique tant prônée de la santé préventive qui devrait prendre le pas sur celle de la santé curative serait-elle définitivement enterrée ? Du ministère de la santé d'ailleurs les personnels de santé disent tout bas qu'il est le grand organisateur de désordre, un désordre qui décourage de l'exercice de la profession dans le service public et encourage l'éclosion de cabinets médicaux et de cliniques mal équipés où après avoir fait la peste on se retrouve nez à nez avec le choléra. Evidemment l'on ne dira pas combien est plus lucratif l'exercice libéral de la profession et les sommes que les docteurs et profes-

seurs se mettent dans les poches à titre de frais de consultation sans payer le moindre impôt supplémentaire ! L'on ne dira pas que le cumul est devenu fréquent, que ce sont les professeurs qui y invitent et que tout cela se fait aux dépens du service public. L'on dira juste une fois de plus que c'est la faute à l'État. Car dès lors que la santé de tous, le bien-être de chaque habitant de ce pays n'est pas la priorité des priorités et que les personnels de la santé mal rémunérés et négligés pratiquement ont perdu tout dévouement à cette cause et à l'amour du travail idéalement fait et bien fait, la santé s'est transformée en une marchandise autour de laquelle fleurissent quelques truands, pillent quelques parasites sans compter cette capitaliste inégalité qui introduit dans l'accès aux soins des classifications, des hiérarchies, des différences contraires au droit de tous à la santé conformément au slogan de l'OMS : la santé pour tous d'ici l'an 2000.

Il est difficile de concevoir qu'au CNHU on puisse délivrer à des jeunes accouchées des factures non sur des papiers à entête de la maison mais sur des bouts de carton sans numéro d'enregistrement. Il est difficile d'accepter qu'entre le CNHU et la maternité-lagune de Cotonou, il y ait pour les mêmes actes médicaux et soins des différences de prix importantes. Mais comment s'en étonner puisqu'en effet les truands sont partout dans toutes les professions et donc aussi et peut-être d'abord dans la médecine et la santé dont l'État a fait des secteurs de non droit.

Beaucoup de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes s'offusqueront de pareils propos à l'endroit de leur profession, de leurs lieux de travail. Je les comprends et les rassure. Cette dénonciation est contre quelque chose plutôt que contre quelqu'un. Et puis même, prêtant le serment d'Hippocrate, les médecins ne disent-ils pas « que le peuple m'accorde son estime si je reste fidèle à mes promesses et qu'il me méprise et me rejette si j'y manque » ?

Dans dix ans, si l'on n'y prend garde, l'horreur du système de santé béninois sera aussi évident à l'opinion qu'aujourd'hui le génocide rwandais et l'impunité des criminels. L'impunité des manquements aux règlements, des bavures, des fautes médicales est déjà intolérable. Les médecins ne craignent rien sinon que le ciel leur tombe sur la tête. Non qu'ils soient au-dessus des lois. Ils sont en dessous camouflés dans l'ombre, profitant des lacunes des lois, de l'aura du tabou de la représentation sociale qui fait que personne ne songe à rechercher leur responsabilité ou la responsabilité des établissements de santé. En effet de mémoire de Béninois, l'on n'a pratiquement jamais poursuivi un médecin devant les tribunaux pour faute médicale ou manquements dans la pratique médicale. Immuable et millénaire, la loi dispose pourtant, « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer (Article 1382 du code civil français applicable au Bénin). Plus la loi précise que « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait mais encore par sa négligence ou son imprudence » (Article 1383 du code civil français applicable au Bénin). Dans cet esprit, elle dispose pour les cas graves, « quiconque par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements aura commis involontairement un homicide ou en aura involontairement été la cause sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 2.400.000 à

72.000.000 de francs cfa » (Article 399 du code pénal applicable au Bénin). Enfin texte sublime et capital « Sera puni (d'un emprisonnement de 1 mois à 3 ans et d'une amende de 2.400.000 à 100.000.000 de francs cfa) quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ni pour les tiers, il pouvait lui prêter par son action personnelle soit en provoquant un secours ». C'est-à-dire qu'à l'accoucheuse qui prend la peine de requérir paiement du litre de sang avant de transfuser la femme enceinte à l'article de la mort, l'on peut opposer un silence confiant. Cela veut dire aussi que l'infirmière atablée (devant un plat de riz) devra l'abandonner et, sans au préalable demander paiement des frais d'admission en soin, porter secours au mourant mais non seulement au mourant, au blessé et à toute personne qui, faute d'être secourue immédiatement, encourrait une mort pré-natale, souffrirait d'une grave lésion corporelle, physiologique.

Il faudrait à présent mettre en œuvre ces textes et rappeler un peu le personnel médical à sa mission et sa principale raison d'être. Car aujourd'hui on ne peut rendre compte de notre médecine si l'on suppose que sa principale raison d'être est de soigner, de lutter contre la mort. Une médecine, des médecins, un personnel soignant qui poursuivraient ce but « l'amélioration de l'état de santé du peuple », l'efficacité, ne ressembleraient guère à ce que nous connaissons et vivons. Ils seraient respectueux de la dignité humaine. Ils seraient dévoués à la noble cause de la médecine, de la santé.

Ils verraient leur métier non plus comme un gagne-pain, une occupation, mais y trouveraient leur accomplissement. Une médecine digne de ce nom chercherait, en dépassant constamment ses propres limites, à nous débarrasser de nos faiblesses, de nos fragilités, de la précarité qui rend nos vanités si ridicules.

Finissant, permettez-moi de faire partager une crainte, une angoisse. Elle m'est venue lorsque j'ai su qu'il n'y avait pas dans ce pays le moindre plan grandes calamités (séismes), le moindre dispositif catastrophe (crash d'avion) que le CNHU de Cotonou et le Centre hospitalier de Porto-Novo n'étaient ni organisés ni même équipés pour de pareilles éventualités. Alors désormais, quand j'entends un bruit d'avion trop assourdissant, mon rythme cardiaque atteint des pics affolants. Quand je pense surtout aux multiples habitations qui survolent, la nuit comète la journée, les avions à basse altitude avant leur atterrissage, je frémis. Si même vivre tranquille et en paix est impossible ou plutôt nous est refusé dans ce pays... s'il faut pour enfin prendre des mesures éventuellement inopportunes, coûteuses, désordonnées, attendre que la morgue se remplisse d'innocents, eh bien ! notre malheur est bien grand.

Je m'en voudrais de terminer sans adresser un grand merci à mon « grand frère », ce médecin presque désabusé. Ainsi disait Martin Luther King :

« Si tu ne peux être un arbre sur la colline sois un buisson dans la vallée. Mais sois le meilleur buisson à des lieux là la ronde. Si tu ne peux être le soleil soit une étoile. La valeur ne se mesure pas aux dimensions. Sois ce que tu es mais sois le à fond ».

Alors conscience et courage cher aimé,

André Alimabou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UNE FETE ET UN NOUVEAU DEPART CHEZ LES SOEURS DE SAINT AUGUSTIN (SSA)

«L'Amour du Seigneur, à jamais je le chante».

Du 22 août 1996 au 12 septembre 1996, le Seigneur a visité la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin (SSA).

Outre son Ve chapitre général, la Congrégation a accueilli, en son sein, de nouvelles professes et enrégistrées, à nouveau, des consécration définitives.

Avant de revivre ces différentes sources de joie et d'action de grâce, jetons un regard sur les origines de cette Congrégation religieuse de 28 ans d'âge.

AUX ORIGINES ÉTAIENT LES SOEURS MISSIONNAIRES

« Les Pères de la Société des Missions Africaines débarquèrent à Ouidah, au Dahomey, le 18 avril 1861. Presque dès leur arrivée au Dahomey, ils ont compris, comme le Cardinal de Lavignerie, que leurs efforts ne produiraient jamais de fruits suffisants s'ils n'étaient pas aidés par des femmes, apôtres auprès des femmes.

Le Père Augustin Planque, co-fondateur de la Société des Missions Africaines et premier Supérieur général, lança alors un appel aux Congrégations existantes en Europe. Une famille religieuse lyonnaise fondée à Couzon-au-Mont-d'Or (près de Lyon), la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Propagation de la Foi, accepta de se charger provisoirement de cet apostolat : l'éducation humaine et chrétienne des jeunes filles et des femmes.

Les quatre premières sœurs débarquèrent au Dahomey, aujourd'hui Bénin, en 1868. Pendant ce temps, le Père Augustin Planque travaillait pour la fondation d'une nouvelle Congrégation qui serait dédiée à cette mission : «Être le complément de la Société des Missions Africaines en donnant priorité à l'évangélisation et à la formation de la femme africaine» (cf. cahier sur les Instituts religieux au Bénin).

En mai 1876, s'ouvrait à Lyon le noviciat de ladite Congrégation qui portera le nom de «Notre-Dame des Apôtres».

Et déjà, en 1877 et 1878, Porto-Novo et Agoué accueillirent respectivement les premières missionnaires Notre-Dame des Apôtres.

La Mission commençait. Elle sera longue, exigeante et rude, comme en témoignent au cimetière d'Agoué, les quinze tombes de jeunes Religieuses Missionnaires Notre-Dame des Apôtres.

Après quelques années de présence de service et de sacrifices au Dahomey, les Sœurs Notre-Dame des Apôtres ont commencé à prendre des filles du pays chez elles. Leur action courageuse et héroïque, leurs cœurs pleins d'enthousiasme, leur vie rayonnant un attachement indéfectible au Christ ne pouvaient que susciter l'admiration de toute bonne volonté qui les voyait vivre.

Ainsi, les Sœurs Notre-Dame des Apôtres ont su communiquer à leurs filles dahoméennes le sens et le goût d'une vie toute livrée à Dieu, ou plutôt, le Seigneur a pu se servir du témoignage de vie de ces religieuses pour attirer à Lui ces jeunes filles et les appeler à Le suivre de plus près.

LES DÉBUTS

Nos Évêques, par la voix de S. Exc. Mgr Bernardin Ganin, alors Archevêque de Cotonou, ont souhaité que leurs filles, Sœurs de Notre-Dame des Apôtres, puissent se mettre davantage au service de l'Église locale.

Ce souhait des Évêques a rencontré une certaine attente chez les Sœurs dahoméennes Notre-Dame des Apôtres, soucieuses d'incarner le message évangélique dans leur milieu.

Aussi, le 25 janvier 1968, dans l'esprit du Concile Vatican II et de l'Église Universelle, Rome répondait-elle favorablement à la requête de ces religieuses dahoméennes : constituer un Institut féminin autochtone et autonome.

Trente-et-une professes et sept novices avaient opté pour cette nouvelle orientation.

Le 03 août 1968, l'Archevêque de Cotonou, S. Exc. Mgr Bernardin Ganin, aujourd'hui Cardinal, Préfet de la Congrégation pour les Évêques et Doyen du Collège des Cardinaux, faisait connaître la première Supérieure générale en la personne de Mère Marie Virginie de Souza et son conseil qui recevait un pouvoir délégué pour diriger l'institut presque né, pendant trois ans.

Le 22 août 1968, S. Exc. Mgr Bernardin Ganin érigeait canoniquement cet institut en congrégation dénommée Congrégation des Sœurs de Saint Augustin du Dahomey. (cf. la plaquette intitulée «Au gré de la providence : Les Sœurs de Saint Augustin du Bénin» publiée à l'occasion de la célébration de leurs 25 ans, en août 1990).

Se sont succédé à la tête de cette Congrégation des SSA :

- Mère Marie Virginie de Souza, 1ère Supérieure générale de 1968 à 1978 ;
- Mère Marie-Victoria Dagba, 2ème Supérieure générale de 1978 à 1990 ;
- Mère Cathérine Kouagou, 3ème Supérieure générale depuis 1990.

PROFESSION RELIGIEUSE

L'amour de Dieu pour les SSœurs de Saint Augustin se montre le plus fort. C'est ainsi que le 22 août 1996, s'est déroulé, au noviciat des Sœurs de Saint Augustin à Porto-Novo, la cérémonie des premiers vœux de profession religieuse de quatre jeunes filles du Bénin qui ont déclaré publiquement leur amour pour le Seigneur. Il

s'agit des Sœurs Marie Stella Lafia du Diocèse de Parakou, Aurore Bénédicte Copier du Diocèse de Natitingou, Reine Charbel Akucé du Diocèse de Lokossa et Félicité Fadé du Diocèse de Dassa-Zoumè. La cérémonie a été présidée par le Révérend Père Charles Whannou, Curé Doyen de la cathédrale Notre-Dame de Porto-Novo, vicaire général du Diocèse de Porto-Novo entouré d'une vingtaine de prêtres.

PROFESSION PERPÉTUELLE

Le samedi 24 août 1996, fête de saint Barthélémy (Nathanaël), le Seigneur a visité une fois de plus l'institut des Sœurs de saint Augustin. Quatre religieuses en fin de juniorat s'y sont définitivement engagées par la profession perpétuelle au sanctuaire de la paroisse Saint-Michel de Cotonou. Il s'agit des Sœurs Marie-José Ezin du Togo, Marie-Paul Mongbo d'Abomey, Véronique Ougoumbé de Dassa-Zoumè et de Florence Kouagou de Natitingou.

Le Révérend Père Gilbert Dagnon, vicaire général de l'Archidiocèse de Cotonou a présidé la célébration eucharistique de la circonstance, entouré du Révérend Père Achille Noudéhou, vicaire général du Diocèse de Lokossa et d'une trentaine de prêtres.

Dans son homélie, le Père Gilbert Dagnon a rappelé aux Sœurs que leur «OUI» n'est pas pour elles-mêmes mais pour le peuple de Dieu. Il leur a demandé d'aimer profondément Jésus, inspirées des plumes de Saint Augustin : «Notre cœur est sans repos tant qu'il ne demeure en toi». Vivez de la présence de Dieu, demeurez en Lui... dira-t-il, avant de conclure : Vivre en communauté est une grâce et Jésus nous invite à savoir aller au-delà pour Le rencontrer. Le saisir. Puissiez-vous accepter de faire constamment la route avec Lui en chantant : «Fais de moi, Seigneur, ce que Tu veux».

CHAPITRE GÉNÉRAL

«Béni soit Dieu qui nous a béni dans le Christ !
«Dix jours durant, du 02 au 12 septembre 1996, les Sœurs de Saint Augustin

se sont réunies pour leur Ve Chapitre général. Les quatre premiers ont eu lieu en 1972 - 1978 - 1984 - 1990 et sont terminés chaque fois par des ordonnances capitulaires qui n'ont pas manqué de susciter des encouragements de Rome.

La messe d'ouverture a été présidée par S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou entouré pour la circonstance de S. Exc. Mgr Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè et d'une dizaine de prêtres.

Commentant les textes du jour, l'Archevêque de Cotonou a demandé aux capitulaires et les déléguées à ce Ve chapitre de participer attentivement à ce que l'Esprit Saint leur dira pour le bien de l'Institut et de l'Église entière. Il les a aussi invitées à être davantage conscientes que l'Esprit Saint est le Seul Maître, le Guide véritable à suivre pour rester fidèles à leur baptême.

A l'issue de l'Eucharistie a eu lieu la séance d'ouverture du Ve chapitre. Présidée par Mgr de Souza, elle a rassemblé dans la salle appêtée à cet effet pour. Evêques, prêtres, religieuses et laïcs.

Après avoir évoqué les chapitres précédents et rappelé les objectifs généraux de tout chapitre, le pasteur de Cotonou a insisté sur l'objectif spécifique du Vème chapitre général de la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin : la formation des membres de l'Institut définie par le chapitre huit (8) de sa constitution.

La formation est une nécessité pour les membres de la Congrégation à diverses étapes de leur vie et les religieuses en général dans le monde à la veille de l'an 2000.

LA FORMATION, UNE RECHERCHE DE DIEU

La Congrégation des Sœurs de Saint Augustin se propose comme but premier, la Gloire de Dieu par la sanctification de ses membres. C'est pourquoi elle se donne



Conseil SSA : de gauche à droite Sœur Justine Anbandan, 1ère Conseillère générale, Mère Marie-Victoria Dagba, 2ème Conseillère générale, Mère Cathérine Kouagou, Supérieure générale, Sœur Marie-Florence Meneah, Supérieure générale et Sœur Emma Gboguidi, 2ème Conseillère générale.

pire géné-
en 1972
terminés
onances
gué de sus-
me.

présidée par
Archevê-
la circons-
anyé, Evê-
dizaine de

jour, l'Ar-
lé aux capi-
chapitre de
que l'Esprit
institut et de
vines à être
Esprit Saint
véritable à
baptême.

as eu lieu la
ptre. Prési-
la rassemble
effet pour,
la laïcs.

apitres pré-
généraux de
monou a in-
du Vème
égation des
rmation des
par le chapi-

aisé pour les
à diverses
ligieuses en
eille de l'an

UNE
DIEU

urs de Saint
but premier,
tification de
elle se donne



Marie-Victoria
Marie-Florent
dale.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

pour option spécifique, le projet pastoral suivant :

Se consacrer à la promotion humaine et chrétienne de la société africaine, plus spécialement de la femme, par l'éducation, l'évangélisation et les œuvres sociales.

Quatre étapes résument la formation d'une jeune fille appelée à vivre dans la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin.

— Le juvénat et le pré-postulat : la durée de ce temps est en fonction du sujet.

— Le postulat, d'une durée d'un an en général, permet à la candidate de découvrir sa vocation et d'y répondre généreusement avec ses compagnes; elle s'exerce à la vie communautaire et à toutes ses exigences selon l'esprit des SSA.

— Le Noviciat, d'une durée de deux ans, est consacré à l'étude des constitutions et du directeur des SSA en vue d'imprimer la candidate de leur esprit, de leur mission spécifique dans l'Eglise et dans le monde. C'est à la fin de la deuxième année de cette étape que la novice, mue par le désir de donner sa vie au service du Seigneur, demande à faire ses premiers vœux par l'engagement religieux. Elle prend alors l'habit des Sœurs de Saint Augustin et devient professe.

— Le Juniorat. Le temps du juniorat s'étend sur une période de six (6) ans de vœux temporaires à la fin desquels la Sœur peut s'engager définitivement par la profession perpétuelle.

A la fin de leur Ve chapitre général, les Sœurs de Saint Augustin ont élu un nouveau conseil chargé de conduire les destinées de la Congrégation pour les six (6) ans à venir.

Il est composé comme suit :

— Supérieure générale :
Mère Catherine Kouagou (pour un deuxième mandat) ;

— Assistante générale :
Sœur Marie-Florent Mensah (1ère Conseillère et Assistante générale de la 1ère équipe dirigeante) ;

— 1ère Conseillère générale :
Sœur Justine Amedan ;

— 2ème Conseillère générale :
Sœur Emma Gbaguidi ;

— 3ème Conseillère générale :
Mère Marie-Victoria Dagba (2ème Supérieure générale de la deuxième équipe dirigeante).

La messe de clôture de ce Ve chapitre général a été célébrée au sanctuaire marial de la paroisse Saint-Michel de Cotonou, par Mgr Isidore de Souza et une vingtaine de prêtres. Son animation a été assurée par la chorale des novices SSA, toutes en uniforme.

Puisse le Seigneur, par l'intermédiaire de Saint Augustin, accorder à ce nouveau conseil général des SSA, la sagesse et la force de l'Esprit Saint pour bien accomplir la tâche qui est désormais la sienne.

« Béni soit Dieu qui nous a béni dans le Christ ! ».

Brice C. Oulinsou
Séminariste

« TU M'AS APPELÉ SEIGNEUR, ME VOICI » DON DE SON ÊTRE DANS L'INSTITUT DES SŒURS OCPSP

Le dimanche 08 septembre 1996, jour de la nativité de la très Sainte Vierge Marie, cinq de nos sœurs Oblates Catéchistes Petites servantes des pauvres, OCPSP, émettaient leurs vœux perpétuels : ils s'agit des sœurs Adélaïde Yolande Ahoissi du Diocèse d'Abomey, Eugénie Adjolohoun du Diocèse de Cotonou, Pascaline Lokonon du Diocèse de Cotonou, Antoinette Okouta du Diocèse de Porto-Novo et de Marie-Reine Ayatin du Diocèse d'Abomey. Dans le même temps, les sœurs Jeanne de Chantal Vitouley, Rosalie Tchibozo, Marie-Anne Houégbèlo, Félicité-Perpétue Biso Sèho et Véronique Agossou rendaient grâce au Seigneur pour leur 25ème année de pauvreté, d'obéissance et de chasteté — en trois mots de : fidélité au Seigneur.

DOUBLE CÉLÉBRATIONS DOUBLE ACTIONS DE GRÂCE

A 10 heures, sous les cordes musicales et vocales des choristes de la chorale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus et des Sœurs OCPSP, partait une grande procession composée des religieux, religieuses de tous les ordres, des prêtres au nombre d'une cinquantaine. Cette procession était couronnée par six Evêques : LL. EE. NN. SS. Lucien Monsi-Agboka, Isidore de Souza, Nestor Assogba, Antoine Ganyé, et Carlos Jose Ruisecco Vieira, de Cartagena de Indias en Colombie. S. Exc. Mgr Christophe Adimou, Archevêque émérite de Cotonou était de la partie. Il revenait à Mgr Carlos Jose Ruisecco Vieira de présider le Saint Sacrifice de la messe.

L'Evangile lue, la première partie du rite commençait avec l'appel des professes par la Supérieure générale, la mère Damienne Yayi et leur présentation à Son Excellence Monseigneur Carlos Jose Ruisecco Vieira. Des les premiers mots de son homélie, Monseigneur Carlos exprimait sa joie d'être, en ce 8 septembre 1996, dans le Diocèse de Cotonou sous l'invocation du Cardinal Bernardin Gantin et de Mgr Isidore de Souza, il approuvait l'initiative d'envoi en mission en Colombie des sœurs OCPSP. « Quelle grande joie que de pouvoir venir dans l'archidiocèse de Cotonou, au Bénin, en Afrique, d'où sont partis les ancêtres de mon peuple de Carthage, et d'où partiront bientôt des missionnaires pour la nouvelle évangélisation du même peuple ! » Saisissant la circonstance, Mgr Carlos faisait ressortir les 3 signes fondamentaux qui nous accompagneront aussi bien tout au long de la cérémonie que dans les moments les plus heureux ou les plus difficiles de notre vie : « L'EUCCHARISTIE : c'est la présence réelle de notre Seigneur parmi nous pour nous nourrir constamment. Avant sa mort, il a pris soin de célébrer la Sainte Cène avec ses disciples, non comme un repas matériel qui finit en deux heures, mais comme un repas spirituel qui ne connaît pas de fin... »

LA HIÉRARCHIE : ... Le Seigneur a voulu qu'un fils du Bénin, Son Eminence le Cardinal Gantin, mon bien-aimé, chef de

tous les Evêques du monde, ait été le lien entre nos deux Eglises particulières, pour montrer aux hommes qu'il n'y a qu'une Eglise catholique prodigieusement répandue dans tous les coins de l'univers.

LA SAINTE VIERGE MARIE. Nous, catholiques, nous ne sommes pas des orphelins. Nous avons une Mère qui nous a été donnée par l'amour de Jésus Christ mourant sur la Croix ».

S'adressant aux sœurs qui fêtaient leurs noces d'argent et aux tendres religieuses qui font la profession perpétuelle, Mgr Carlos les assimilait à des âmes qui crient et proclament à la face du monde : « nous sommes heureuses, parce que nous avons découvert la perle précieuse, le trésor caché, et pour nous, la croix, la joie et l'amour sont qu'une chose, vivre simplement dans la main de Dieu et selon sa volonté ». Mgr ne saurait finir sans clamer cette poésie.

« Oh qu'elle est belle l'Eglise !
Et on la voit bien représentée ici en cette cérémonie religieuse. Voici des femmes qui ont su comment suivre le Seigneur; Elles ont choisi la meilleure part. Elles sont prêtes à Le servir comme Marthe et Marie, dans l'action et dans la charité. Elles ont découvert la félicité de la croix et de la joie. Et Mgr Carlos rendait gloire et louange au Seigneur.

CONSECRATION DEFINITIVE

« Oui, je le veux avec la grâce de Dieu » ainsi se poursuivait la deuxième partie du rite. C'est alors que venait un autre temps fort de la cérémonie où chacune des sœurs, dans sa langue maternelle, émettait librement ses vœux de consécration pour toute la vie dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance pour la gloire de Dieu et le service des hommes. L'Evêque bénit alors les anneaux et les leur donna en signe visible de leur appartenance totale à Jésus Christ.

ACTION DE GRÂCE

Conscientes de la fidélité du Seigneur à leur égard, les sœurs invitées aux noces d'argent manifestaient leur reconnaissance à travers une prière symbolique et l'exécution d'un chant d'action de grâce et de consécration à Marie.

Crions de joie, exultons et chantons Marie.

Puisse le Seigneur éloigner de ces nouvelles professes tout ce qui pourrait changer la saveur de leur amour pour lui.

Brice Oulinsou
Séminariste

1er OCTOBRE 1996 : DATE INOUBLIABLE DANS L'HISTOIRE DES SŒURS OBLATES CATÉCHISTES PETITES SERVANTES DES PAUVRES (OCPSP)

Le 1er octobre 1996, est devenu en République du Bénin, une date inoubliable dans l'histoire de l'Eglise et aussi dans celle de la Congrégation des Sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres (OCPSP), dont quatre religieuses parent pour Carthage en Colombie (Amérique latine) porteuses de la parole de Dieu.

L'événement nouveau dans l'histoire de l'Eglise du Christ qui est au Bénin, mérite d'être solennellement souligné, s'est exclamé avec force Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin au cours de la messe d'envoi en mission qu'il a conclue avec les membres de la Conférence épiscopale du Bénin, excepté son Président empêché, et une quarantaine de prêtres, le 1er octobre 1996, en l'Eglise Bon-Pasteur de Cadjohnou, Cotonou, en la

fête de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne des missions. Et ce jour est aussi, rappelons-le, le jour du premier anniversaire de l'ordination épiscopale du plus jeune Evêque du Bénin, Son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira, du Diocèse de Djougou.

Au regard de l'importance de l'événement, votre journal « La Croix du Bénin » se propose d'y revenir plus amplement dans sa prochaine livraison.

En attendant, supplions le Maître de la moisson d'envoyer son souffle divin sur ses servantes, ses missionnaires, les Sœurs Emilienne Vodounnou du Diocèse de Porto-Novo, Agathe Aholoukpè de l'Archidiocèse de Cotonou, Marie-Rose Kpodanhoué du Diocèse de Dassa-Zoumè et Adélaïde

Yolande Ahoissi du Diocèse d'Abomey pour qu'elles puissent réussir ce mandat missionnaire du Christ : « Allez, de toutes les nations faites des disciples ».

A l'endroit de chacune de ces dignes représentantes de l'Eglise du Christ qui est au Bénin, en Colombie, nous reprenons le refrain de ce chant missionnaire qui clôture souvent les écoles de prières :

« Pars, pars,
Ne regarde pas derrière toi,
Pars, pars,
Là où tu vas, je serai là ».

Le Christ vous devance donc en Colombie. Courage et fructueux apostolat à vous toutes, chères religieuses OCPSP.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION

70^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE DES MISSIONS

DIMANCHE 20 OCTOBRE 1996

Le Saint-Père Jean-Paul II a pris, cette année 1996, un passage de la Bible, dans les Actes des Apôtres, pour introduire le Message papal habituel de la Journée Mondiale des Missions.

Le passage : « Vous allez recevoir une force, celle de l'Esprit Saint qui descendra sur vous. Vous serez alors ses témoins à Jérusalem, dans toute la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre » (Act. 1, 8).

Cela, comme dit le Pape, pour situer « l'essence de la vocation chrétienne ».

« A l'occasion de la Journée Mondiale des Missions, dit sa Sainteté Jean-Paul II, j'invite donc chacun d'entre vous à se laisser interroger personnellement par le Seigneur face aux défis apostoliques de notre temps ».

On le voit, une Journée !, c'est un symbole. Car être chrétien, témoin du Christ, être Apôtre, pour s'essayer à relever les défis du temps, du lieu où nous vivons, cela doit être de tous les jours. Cette Journée Missionnaire Mondiale comme temps fort de sensibilisation, de prise de conscience accrue, d'animation missionnaire, de prière intense pour que le Règne d'Amour de Dieu vienne. Certains pays, certains Diocèses, la célèbrent pendant une semaine, d'autres pendant un mois. Les collectes aussi pour la Propagation de la Foi, c'est-à-dire pour aider les Églises locales à travers le monde, ne sont pas laissées sous silence. Car il faut des lieux de culte, des écoles, des presbytères, des orphelinats, des centres pour des handicapés, même dans les coins les plus reculés.

Ce qui confère dignité et responsabilité, le Pape le souligne en son message, en rappelant un paragraphe très important de son Encyclique « LE CHRIST Rédempteur », n° 11 :

« La mission est un problème de foi, elle est précisément la mesure de notre foi en Jésus Christ et en son amour pour nous... »

« Incorporé dans l'Église par le baptême, tout chrétien est appelé à être missionnaire et témoin ».

Et de poursuivre : « La Journée mondiale des Missions rappelle à tous ce devoir et cette grâce de communiquer aux hommes non pas une sagesse purement humaine, en quelque sorte une science pour bien vivre (Redemptoris Missio, 11), mais la joyeuse expérience d'une présence vivante qui doit transparaître dans tout baptisé ».

Au cinquième point du message, l'on peut prendre peur ! Cinquième ! Pourquoi ? En effet, jusqu'à présent sur les sept points qu'il comporte, nous avons essayé d'en synthétiser quatre.

Donc au cinquième point, le Saint-Père, Jean-Paul II, (celui-là qui a été atteint dans toute sa personne un certain 13 mai 1981 par des balles meurtrières), écrit : « L'identité du chrétien témoin se définit par la présence de la Croix, que l'on ne peut éliminer et qui la caractérise. Un témoin

gnage authentique ne peut exister sans elle... »

En cette Journée mondiale des Missions, en portant la Croix, et en nous invitant à porter nos regards sur Celui qui y est mort pour nous, il reste dans l'actualité : « Chaque année, on enregistre le témoignage héroïque de nouveaux martyrs, qui versent leur sang pour rester fidèles au Seigneur. L'Église s'incline devant leur sacrifice, et elle se serre par la prière et par l'amour fraternel autour des croyants qui souffrent de la violence, en les invitant à ne pas se décourager, à ne pas craindre... »

Peu avant de conclure son message, le Saint-Père fait quelques rappels et il exhorte : « Dans l'animation missionnaire, les Œuvres Pontificales Missionnaires ont un rôle important : elles ont pour tâche de former les Églises locales et les fidèles au sens missionnaire de la foi. Leur rôle est très important pour la croissance des

Diocèses, des paroisses et des familles chrétiennes... »

« Alors que nous sommes proches du troisième millénaire de la Rédemption, Dieu est en train de préparer pour le christianisme un grand printemps que l'on voit déjà poindre » (Redemptoris Missio, 86). Avec cette certitude, dit le Pape, je renouvelle l'invitation « à vivre plus intensément le mystère du Christ, en collaborant à l'œuvre du salut » (ibid. 92). En invoquant la protection de Marie, Étoile de l'Évangélisation, tout particulièrement sur les Missionnaires hommes et femmes, mais aussi sur tous ceux qui, sous différentes formes dépensent leurs énergies au service de la Mission, (le Saint-Père), « accorde de grand cœur à chacun la bénédiction apostolique ».

Chers lecteurs et lectrices de la « Croix du Bénin », et de cet article, nous aimerions laisser ouverte une petite fenêtre sur les

Œuvres Pontificales Missionnaires, dont il y aurait tant à dire !

Elles dépendent de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples et comprennent quatre Œuvres, avec à la tête de chacune, un Secrétaire Général :

- 1°) - l'Œuvre de la Propagation de la Foi ;
- 2°) - l'Œuvre de Saint Pierre Apôtre ;
- 3°) - l'Œuvre de l'Enfance Missionnaire ;
- 4°) - l'Union Pontificale Missionnaire.

La première a été fondée par Mademoiselle Marie Pauline Jaricot, de Lyon en France; la deuxième par les Dames Bigard (mère, et fille); la troisième par Mgr l'Évêque Forbin-Janson, de Nancy, France Lorraine; la quatrième par le Père Manna, Italie. C'est par ces informations, que nous vous disons merci.

Abbé Bruno Tchogninou
Directeur National OPM

SANS LA PAIX, PAS DE DÉVELOPPEMENT NI D'AVENIR SÛR ET CONSISTANT

(Suite de la page 6)

importante pour l'action évangélisatrice et la promotion d'autres pays.

« La Croix du Bénin » : Éminence, pouvez-vous partager avec nous les sentiments qui vous animent au terme de votre première visite au pays, après le sacre des tout derniers Évêques des Diocèses de Kandji, Dassa et Djougou ?

Cardinal Gantin : Les jeunes Évêques du Centre et du Nord sont en train de faire leurs premiers pas : connaître le terrain, les hommes et les femmes, les collaborateurs et les collaboratrices avec qui ils ont à travailler la main dans la main, dans une compréhension réciproque, dans une complémentarité fraternelle.

J'ai été très heureux de voir que ce travail est vraiment commencé avec beaucoup de générosité et d'enthousiasme. Les communautés de Kandji, de Dassa, de Djougou donnent une grande espérance en répondant à l'appel des Pasteurs que Dieu leur a envoyés par le Pape Jean-Paul II.

J'ai eu l'impression aussi qu'ils se sentent particulièrement invités à construire une Église jeune, vivante, avec les ressources d'autrefois et celles d'aujourd'hui.

J'ai été aussi frappé du grand nombre de jeunes et d'enfants; c'est l'une des ri-

chesses fondamentales de l'Afrique. Un pays sans jeunes et sans enfants est un pays sans avenir.

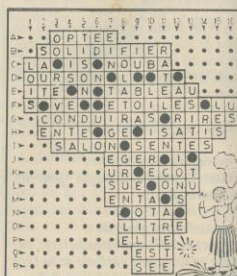
Dieu nous demande donc d'accueillir la vie mais aussi de la former, de l'éduquer et de la mettre sur des voies sûres; voies de foi et d'effort; voies de construction solide en vue de répondre aux besoins profonds de notre peuple.

Je pense que le Pape peut se réjouir d'avoir créé ces trois nouveaux Diocèses qui sont en communion avec les autres Diocèses dans le monde. Il a eu l'occasion de recevoir nos Évêques récemment. C'est une chance pour les nouveaux Évêques d'avoir eu sans tarder une telle opportunité, celle d'aller voir le Pape avec leurs aînés. C'est toujours un moment très important pour les Évêques...

Je suis venu au pays pour l'événement de l'envoi en mission lointaine de nos quatre premières religieuses béninoises missionnaires, mais aussi pour saluer et encourager les jeunes Évêques; et aussi retrouver notre peuple, nos frères et sœurs qui n'ont qu'une aspiration: celle de la paix sans laquelle il n'y a pas de développement, ni d'avenir sûr et consistant.

Je souhaite à mon pays de vivre au rythme de ses besoins profonds aussi bien matériels que spirituels.

Propos recueillis par
Guy Dassou-Yovo

REPONSE AU JEU
L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS
de la page 5REPONSE AU JEU
GRILLE À DÉCODER
de la page 5

1 = P — 2 = R — 3 = A — 4 = L —
5 = I — 6 = N — 7 = E — 8 = O —
9 = T — 10 = U — 11 = S — 12 = V —
13 = C.

REPONSE AU
JEU DES 7 ERREURS
de la page 5

- 1°/ - Cheveux au front de l'enfant.
- 2°/ - Poignet gauche de l'enfant.
- 3°/ - Col de la chemise de l'enfant.
- 4°/ - Manche gauche de la robe de la femme.
- 5°/ - Flacon à l'extrême droite.
- 6°/ - Poignet droit de la femme.
- 7°/ - Oeil droit de la femme.

SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT...

ELIMINATOIRE COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS-JUNIORS
LE DIMANCHE NOIR POUR LE FOOTBALL BÉNINOIS

C'est en 1991, qu'avait commencé la coupe d'Afrique des Nations-Juniors, avec la victoire de l'Égypte sur la Côte d'Ivoire 2 buts à 1. Deux ans après à l'Île-Maurice, le Ghana l'emportait face au Cameroun 2 buts à 0 et en 1995, une finale totalement inattendue sacrant le Cameroun aux dépens du Burundi 4 buts à 0.

Auparavant, il n'y avait pas une véritable Coupe d'Afrique des Nations-Juniors, mais des éliminatoires pour le championnat du monde-junior. Il s'agissait alors d'envoyer deux équipes africaines à la compétition mondiale. Aujourd'hui, il faut d'abord franchir les préliminaires pour participer à la Coupe d'Afrique des Nations-Juniors, d'où les meilleures comme auparavant sont sélectionnées pour représenter le continent africain au championnat du monde. Aux équipes constituées alors autrefois avec des cas de tricherie avérés a succédé une modification sensible des états d'esprit. De plus en plus nombreux sont les pays qui ont mis en place une véritable politique des jeunes. Les Ghanéens et les Nigériens sont les fers de lance de cette politique. La création d'une véritable coupe d'Afrique des Nations-Juniors n'a donc fait qu'accentuer cette véritable prise de conscience. Sans formation de jeunes, pas d'équipes compétitives. Il convient de rappeler que, c'est avec ses juniors d'hier devenus depuis espoirs (moins de 23 ans) que le Nigeria a remporté le titre olympique à Atlanta. Ainsi le football africain a quitté les sentiers battus.

BÉNIN : 0 — CÔTE D'IVOIRE : 1

À l'instar des autres nations de football, le Bénin dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique de sport a aligné trois équipes dans les différentes coupes africaines des nations. Si les seniors ont passé le cap du premier tour avec beaucoup de métier, les cadets doivent attendre la décision de la confédération africaine de football pour connaître leur sort. Quant aux juniors, ils doivent résolument se remettre de nouveau au travail pour arracher leur qualification peu probable sauf surprise de dernière heure. Pour l'heure, il a fallu ce match Bénin-Mauritanie, pour que notre football sur qui on n'ose guère miser nous donne un peu d'espoir, mais le football n'est pas un calcul mathématique (les juniors béninois peuvent en parler).

La victoire des juniors ivoiriens sur les nôtres dans le match aller des préliminaires de la Coupe d'Afrique des Nations-Juniors, dont la phase finale se jouera au Maroc n'a rien de surprenant. Elle est le fruit de la vivacité et du mental de gagnant affiché par les Ivoiriens dès le premier coup de sifflet de l'arbitre.

C'est devant près de 12.000 spectateurs que les juniors Ivoiriens ont arraché leur première victoire face à une formation béninoise qui aura été l'ombre d'elle-même au stade de l'amitié de Kouhounou. Tactiquement, techniquement et physiquement au point, les Ivoiriens, dans un ensemble homogène avec un assez bon quadrillage du terrain, une bonne circula-

tion du ballon et une très bonne carburantion en milieu de terrain, marqueront le seul et unique but de la partie à la 12ème minute par Bassolé Maurice. Les Béninois passés maître dans les passes à l'adversaire ne parviendront pas à égaliser le but jusqu'à la mi-temps. A la reprise qu'on s'attendait à une vive réaction de la part des Béninois, on a plutôt assisté à un déficit physique et une naïveté à peine croyable, à une série de passes dans un mouchoir de poche, un dribble en trop, et des tirs effectués, à l'aveuglette. A l'opposé, les Ivoiriens qui ont reçu pour consigne de fermer hermétiquement le chemin de leur but ont appliqué le système de défense sur lequel le flux et le reflux des attaques béninoises n'ont fait que se briser.

De part et d'autres, des occasions de but furent manquées.

Le score du match 1 but à 0 au profit des Ivoiriens restera inchangé jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre.

Les Ivoiriens peuvent donc désormais envisager le match retour avec sérénité à Abidjan où en plus de l'actif de Cotonou, les éléphants bénéficieront du soutien de leur public qui sans doute ne le leur en marchandera pas.

En dehors du match de Cotonou, on a également joué d'autres rencontres sur le continent.

— Le Nigeria a balayé le Tchad : 5 buts à 1 ;

— L'Afrique du Sud a battu l'Île Maurice : 2 buts à 0 ;

— L'Angola a dominé le Botswana : 3 buts à 1 ;

— La Tunisie bat l'Algérie sur ses propres installations : 2 buts à 0 ;

— Le Soudan a battu le Kenya : 2 buts à 0 ;

— L'Égypte a écrasé l'Éthiopie : 5 buts à 0 ;

— Le Zimbabwe a pris le meilleur sur l'Île de la Réunion : 2 buts à 0 ;

— Le Cameroun a bénéficié du forfait du Togo ;

— La Tanzanie s'est qualifiée pour le second tour à cause du forfait du Burundi sous embargo ;

— Le Burkina Faso et la Guinée ont fait un match nul : 0 à 0 ;

— Le Ghana a battu le Sénégal à Kumassi : 2 buts à 0 ;

— Le Mali a battu la Mauritanie par le score de 3 buts à 0.

PASSONS D'UNE COUPE D'AFRIQUE À UNE AUTRE.

Ce week-end dans le cadre du second tour qualificatif des éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations-Seniors, le

Bénin effectue, de l'avis des observateurs, une sortie difficile face aux Aigles verts du Mali et ceci au stade de l'amitié de Kouhounou.

En effet après leur brillante qualification aux dépens de la Mauritanie (4 buts à 1 sur l'ensemble des deux rencontres au profit des Béninois), les Béninois dans l'euphorie, de cette victoire doivent se prendre au sérieux pour ne pas subir le même sort que les juniors.

Des années 60 au début des années 80, le football malien constituait une bonne référence à craindre sur le continent africain : Autrement dit, lorsqu'on évoque le football malien, il faut faire mention de ces grands clubs comme le Stade de Bamako, le Real de Bamako écarté par les Dragons de l'Ouémé en 1984 de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions de football (2 - 2 à Bamako au match aller, et 2 buts à 0 pour les Béninois au match retour), et le Djoliba du Mali. On ne doit pas oublier les grands noms comme Ousmane Traoré, Toumani Cissoko, et l'intraitable Salif Kéita. Mais tout ceci se conjugue au passé.

Si en 1994 lors de la campagne tunisienne (CAN 94) le Mali a occupé une honorable quatrième place en battant au cours du tournoi de grandes formations comme la Tunisie (pays organisateur par 2 buts à 0, et l'Égypte en quarts de finale par 1 but à 0, aujourd'hui l'équipe nationale malienne n'est plus aux mieux de ses formes. Mais cela ne signifie pas que les Béninois auront une partie de plaisir. Bien au contraire, le onze national malien renforcé certainement par ses professionnels cherchera à se positionner de nouveau dans l'élite du football africain. Les Béninois ne doivent donc pas verser dans la facilité et un optimisme béant.

Alors les Écureuils... travaillez, travaillez beaucoup.

Les autres rencontres à suivre :

* Dans le groupe 1 :

Ghana — Angola ; Soudan — Zimbabwe ;

* Dans le groupe 2 :

Algérie — Côte d'Ivoire ; Bénin — Mali ;

* Dans le groupe 3 :

Éthiopie — Sénégal ; Égypte — Maroc ;

* Dans le groupe 4 :

Centrafrique — Guinée ; Tunisie — Sierra Leone ;

* Dans le groupe 5 :

Gabon — Cameroun ; Namibie — Kenya ;

* Dans le groupe 6 :

Togo — Tanzanie ; Zaïre — Libéria ;

* Dans le groupe 7 :

Île Maurice — Malawi ; Zambie — Mozambique.

Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour Burkina Faso 98

après six journées dont la première se joue ce week-end.

Modeste Anihouanou

PLUS DE 150 JOUEURS D'ORIGINE AFRICAINE DANS LES CHAMPIONNATS EUROPÉENS

Avec le début de la saison de football qui a démarré dans les différents pays européens entre août et septembre 1996, ce sont environ 150 joueurs d'origine africaine qui évoluent dans des clubs des championnats d'Allemagne ; d'Angleterre, d'Espagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Portugal. Ils sont originaires de 28 pays du continent. Le plus grand nombre de joueurs africains se trouve en France (56) et au Portugal (46). Un phénomène qui s'explique par les relations historiques de ces deux pays avec l'Afrique. Les Nigériens sont les plus représentés dans ces championnats avec 16 joueurs suivis des Angolais qui jouent tous dans le championnat portugais. Le Maroc compte 12 joueurs dans les clubs européens dont 8 au Portugal. Ils s'agit de Youssef Fertout, Abdelmjid Bouyboud et Rachid Daoudi (Beneluxes), Tahar El Kalei (Benfica), Redouane Hairv (Farense), Nazir (Uniao Leira), Mustapha Hadji (Sporting de Lisbonne) et Aziz Doufikar (Vitoria Setubal). Le championnat anglais reste encore assez fermé aux Africains. Ils ne sont que quatre à y évoluer. Huit footballeurs africains jouent en Espagne (Liga), huit autres en Italie (Calcio), dix en Allemagne (Bundesliga) et dix aux Pays-Bas.

A. S.

LE SAVIEZ-VOUS ?

* C'est à Londres que devrait être construit le gratte-ciel le plus haut d'Europe : 90 étages et 328 mètres. Mais il restera moins élevé que la Sears Towers de Chicago, le plus haut du monde (443 m)... qui lui-même sera bientôt dépassé par les tours Petronas de Kuala Lumpur en Malaisie.

* La Russie est le pays du monde qui consomme le plus d'alcool, avec 14 litres d'alcool pur par an et par habitant. Le pays compte 35 millions d'alcooliques et 262.000 Russes sont officiellement morts d'« empoisonnement par l'alcool » en 1992.

* Selon le Mouvement national des enfants des rues, 4 mineurs sont tués chaque jour au Brésil, souvent par des policiers ou des escadrons de la mort.

* La chaise électrique a été utilisée pour la première fois le 6 août 1890 dans l'État de New York pour l'exécution d'un criminel, et suscita aussitôt une controverse sur son caractère inhumain.

Henriette Sarrazec

POLITIQUE — DIPLOMATIE

REGARDS SUR L'AN 2000 :

QUEL AVENIR POUR LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX QUI GÈRENT LA PLANÈTE ?

Le général de Gaulle les appelait les «machins». Pourquoi, aujourd'hui, l'ONU, mais aussi l'OMS, l'UNESCO, le BIT ou l'ONUDI, sont-elles toutes ou presque en faillite? Ces organisations, comme l'OTAN, ont été créées pour assurer le maintien de la paix dans le monde, pour promouvoir la stabilité des monnaies, faciliter le développement des pays pauvres, améliorer la santé, l'alphabetisation. Or, voici le Rwanda victime d'un génocide, la Somalie à feu et à sang, le Burundi guère mieux, la guerre en Bosnie, la prolifération du Sida, pendant que l'Afrique s'enfonce dans la misère et que de nouveaux bruits de botte se font entendre dans la région du Golfe. C'est un sujet sur lequel s'est penché Yves-Marie Laulan, spécialiste des institutions internationales et auteur de plusieurs ouvrages sur le Tiers monde.

A quoi ont servi ces organisations internationales? A quoi peuvent-elles servir, en regard aux gigantesques problèmes non résolus dont vont hériter les générations à venir? Face aux gigantesques défis du XXI^e siècle, conservent-elles encore un sens, une mission, une raison d'être? C'est

donc à un monde complexe qu'Yves-Marie Laulan s'attaque, en s'attachant au fait que, depuis la fin de la guerre froide, nous vivons une nouvelle ère de «mondialisme», comparable à celle de 1945. Voilà, en tout cas, près de cinquante ans que la plupart des organisations internationales ont été

créées. Un demi-siècle offre un recul suffisant pour porter un jugement sur la façon dont les principales d'entre elles ont été en mesure d'accomplir leur mission et de répondre aux espérances dont elles étaient dépositaires, en matière de maintien de la paix, de développement économique ou de stabilité, ou encore de culture et de santé au plan mondial.

A propos de l'OTAN, on remarquera que, malgré la guerre de Corée, le blocus de Berlin, en dépit de l'interminable guerre du Vietnam, malgré la répression soviétique à Berlin-Est, en Pologne, en Hongrie, malgré la crise des euro-missiles, à aucun moment la paix mondiale n'a sérieusement été mise en danger, sauf dans un cas : la crise des fusées de Cuba en 1962. Il en résulte qu'aujourd'hui encore, l'OTAN demeure le seul instrument militaire crédible au monde. On l'a bien vu pendant le conflit en Bosnie où seul l'OTAN a pu intervenir de façon efficace et décisive. Mais qu'en sera-t-il de l'avenir, alors que se pose le problème de son élargissement, et alors que la fin de la guerre froide et les bouleversements qu'elle a engendrés dans le monde exigent une réflexion nouvelle sur les organismes de défense qui, tant bien que mal, ont réussi à gérer un monde bipolaire depuis cinquante ans?

Inter l'aide américaine à l'Europe dévastée, mais elle s'est trouvée contrainte de se reconstruire vers une autre tâche. Celle-ci n'est pas trouvée. Le développement du Tiers monde est devenu dans les années 80 la grande affaire de l'Occident, surtout après la mise en route du processus de décolonisation dans les années 60. En plus de 40 ans, la Banque a déboursé près de 300 milliards de dollars, environ 150.000 milliards de F CFA répartis sur toute la planète, depuis la réalisation du TGV japonais jusqu'à la construction d'une clinique ophtalmologique en Inde. Elle prévoit de dépenser encore 200 milliards de dollars, dix années à venir afin de répondre aux besoins d'un nombre croissant de pays (Chine et pays de l'Est en particulier). Mais quel sera son avenir? Question non dénuée d'intérêt quand on sait qu'avec la croissance de la population mondiale, la problématique de la Banque a changé à la fois de dimension et de nature. Avec l'apparition de trois millions d'êtres humains supplémentaires sur la surface du globe, la limitation des naissances, la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration de l'état sanitaire des populations prennent désormais le pas sur les projets d'irrigation, de construction routière ou de grands barrages.

RAPPORT 1996 DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL : UNE INSTITUTION DE PLUS EN PLUS SOLICITÉE

Dans son rapport annuel 1996, rendu public à l'occasion de la réunion de son conseil d'administration les 10 et 11 septembre, Le Fonds monétaire international (FMI) souligne l'intensification de ses activités dans un contexte de mondialisation des économies. L'appui financier aux États-membres a atteint le niveau dans le précédent de 17,7 milliards de dollars environ 8.850 milliards de F CFA, toutes procédures confondues (crédit stand-by, facilité d'ajustement structurel, facilité renforcée...).

Le principal bénéficiaire des financements du FMI, au cours de l'exercice mai 1995 - avril 1996, est le continent européen avec 7,2 milliards de dollars, environ 3.700 milliards de F CFA, suivi du continent américain (6,3 milliards de dollars, environ 3.200 milliards de F CFA) puis de l'Afrique (3,3 milliards de dollars, environ 1.680 milliards de millions de dollars, environ 92.500 millions de F CFA).

Outre ces crédits effectivement décaissés, le FMI a conclu, en 1995/96, 32 accords nouveaux pour un montant total de plus de 28 milliards de dollars, environ 14.000 milliards de F CFA. Cela est dû essentiellement à l'accord triennal en faveur de la Russie, approuvé en mars dernier, d'un montant total d'environ 10 milliards de dollars, environ 5.000 milliards de F CFA ont été mis à la disposition du Mexique et un nouvel accord de 1 milliard de dollars a été conclu avec l'Argentine.

En ce qui concerne les pays à faibles revenus, le FMI tient à la poursuite des opérations de financement dans le cadre de la procédure de facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), car particulièrement concessionnelle, et à la mise en place, en collaboration avec la Banque mondiale, d'un système de réduction de la charge des pays les plus lourdement endettés.

Le FMI note que les perspectives de croissance se sont améliorées en Afrique, en raison d'une conjoncture extérieure plus favorable et de l'adoption de politiques économiques de libéralisation des marchés dans un plus grand nombre de pays. Il n'en demeure pas moins que des faiblesses structurelles devront être surmontées et que des changements de politiques d'ajustement et des réformes sont possibles dans l'avenir, ainsi que dans la maîtrise des prix des produits de base.

Au Moyen-Orient le FMI relève, là aussi, des éléments positifs de croissance mais craint les conséquences de la baisse tendancielle du pétrole sur les exportations des pays de cette région du monde.

A mi-96, 57 accords entre le FMI et les États-membres étaient en vigueur, contre une trentaine au début des années 80 et une quarantaine à la fin de cette décennie. Cela dénote effectivement une montée en puissance de l'institution dans la communauté financière internationale. La mise en place, à partir de 1987, de la facilité d'ajustement structurel, destinée aux pays en développement, et celle de la facilité d'ajustement renforcée, stand-by, les moins concessionnelles. Actuellement, à côté de 21 accords de structurel renforcé, les pays africains se retrouvent pour l'essentiel dans cette catégorie d'autant plus que les accords de facilité d'ajustement structurel, fort prisés à la fin des années 80 (25 accords en vigueur en 1988, 23 en 1989) sont désormais régulièrement «adoucés», pour les pays bénéficiaires, en FASR.

Ce recours croissant aux financements du FMI a entraîné la diminution des ressources liquides de l'organisation, surtout que, selon les projections. Cela pose, dans un avenir rapproché, le problème de l'augmentation des contributions des États-membres, selon le système de Quotas-part. Le FMI compte à ce jour 181 États-membres avec l'arrivée du Brunet et de la Bosnie-Herzégovine dans le club.

Françoise Quentin (MFI)

L'ONU : INFIRMIER D'UNE PLANÈTE

Qu'en est-il de l'ONU? Le jugement risque d'être plus nuancé. Dans la multitude de conflits qui parsèment la planète, l'ONU joue le rôle de juge de paix suprême, pléti, fournisseur de gendarmes, de forces de police ou d'«hussiers internationaux». Comme l'écrit l'auteur de cet ouvrage, l'ONU «joue son rôle d'infirmer d'une planète toujours en ébullition, en un point quelconque du globe». Parfois décrit, ce rôle reste utile, même si son coût peut paraître parfois extravagant, et les résultats affligeants. En fait, la vraie question est de savoir si une paix malmenée ou défigurée est sans doute préférable à pas de paix du tout. Mais qu'en sera-t-il de l'avenir? Une organisation décriée, délégitimée à la suite de l'affaire de Bosnie, et menacée par des coups sombres dans ses budgets, sera-t-elle en mesure de jouer le rôle de figurant qui lui a été dévolu dans le règlement des conflits?

Et le FMI? Instrument intimement lié à l'évolution géopolitique du monde, il aura comme une histoire mouvementée, avec la guerre de Corée, puis celle du Vietnam qui a indirectement entraîné l'abandon des taux de changes fixes, l'effondrement du mur de Berlin et la chute de l'empire soviétique, mais aussi la crise pétrolière de 1974. Par définition, le Fonds reste naturellement orienté vers l'ouverture sur les marchés extérieurs et la libération des échanges extérieurs. C'est pourtant là, pense Yves-Marie Laulan, que se situent, peut-être, avec la mise en question du libre-échange, résultant de la montée du chômage, ses principales difficultés à l'avenir.

Sœur jumelle du FMI, la Banque mondiale a été créée, à l'origine, pour adminis-

L'OMS EN PANNE

Si, en matière de maintien de la paix, l'OTAN, et dans une certaine mesure l'ONU, peuvent se prévaloir de quelques dividendes, si le FMI et la Banque mondiale peuvent se vanter de résultats, non négligeables, le bilan des autres organisations à caractère universel est beaucoup plus incertain. En ce qui concerne la santé dans le monde, le bilan de l'OMS en regard des objectifs affichés, paraît d'autant plus décevant. La dégradation de la situation sanitaire des pays en développement relativise les résultats obtenus par l'action de l'OMS. Même dans les pays développés, le tableau n'est pas totalement satisfaisant.

Il est significatif de voir réapparaître dans les pays riches des maladies que l'on croyait disparues, telles que la tuberculose aux États-Unis. De plus, on doit noter la persistance de maladies meurtrières, troubles cardio-vasculaires, cancer du poumon, dans les pays développés, et cela en dépit des actions de prévention menées conjointement par l'OMS et les services de soins nationaux. Les pays développés offrent un paradoxe curieux, la part des dépenses de santé dans le Produit intérieur brut (PIB) de ces pays ne cesse de croître alors que leur situation sanitaire tend plutôt à se dégrader. Un constat de carence qui s'aggrave depuis les années 80 avec l'apparition du Sida.

Bref, l'avenir des organisations internationales pose problème à l'aube d'un XXI^e siècle incertain. Fort peu connues du grand public, elles constituent un monde clos, fermé sur lui-même, difficile à pénétrer. De leur efficacité, dépendra, en partie, la sécurité d'une planète difficile à saisir.

Pierre Delmas (MFI)

Yves-Marie Laulan, La Faillite des «Machins». Ed. Les Belles Lettres, Paris 1996.